Catalogue 99-901

Dictionnaire

du recensement de 1981

Statistique Canada Statistics Canada

Canadä

Des données sous plusieurs formes...

Statistique Canada diffuse des données sous diverses formes. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms, et sur bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées au centre de référence de Statistique Canada à:

St. John's	772-4073	Winnipeg	949-4020
Halifax	426-5331	Regina	359-5405
Montréal	283-5725	Edmonton	420-3027
Ottawa	992-4734	Vancouver	666-3691
Toronto	966-6586		

À compter du printemps de 1982, vous pourrez téléphoner sans frais à chacun des centres de référence. Veuillez consulter votre annuaire téléphonique ou appeler le ou la téléphoniste au service 800 à 1-800-555-1212 pour obtenir le numéro du centre le plus rapproché, que vous pouvez composer sans frais.

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à Ventes et services de publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0V7.



Dictionnaire

du recensement de 1981

Publication autorisée par
le ministre des Approvisionnements et
Services Canada

May 1982
8-5200 706

Prix Canada, $12 00
Autres pays, $14 40

Catalogue 99-901

ISBN 0 660-51240-8

Ottawa

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Le Dictionnaire du recensement de 1981 est un des documents de référence mis à la disposition des utilisateurs des données du recensement de 1981. Pour plus de renseignements sur les autres produits offerts, prière de consulter le catalogue de Statistique Canada ou de communiquer avec le bureau de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Dictionnaire - Objet et structure

L'objet de ce dictionnaire est de fournir aux utilisateurs des données une définition des divers concepts se rapportant aux univers, variables et éléments géographiques de la base de données du recensement de 1981 et des statistiques produites.

Les termes et expressions, à l'intérieur de chacune des grandes catégories ci-dessous appliquées aux univers étudiés, sont présentés par ordre alphabétique.

Population: Définitions des termes se rapportant aux particuliers dans l'univers de la population.

Familles: Définitions des termes se rapportant aux univers des familles de recensement et des familles économiques, ainsi que des caractéristiques familiales de la population visée.

Ménages: Définitions des termes se rapportant à l'univers des ménages de même que des caractéristiques de la population visée.

Logements: Définitions des termes se rapportant à l'univers des logements.

Géographie: Définitions des termes se rapportant aux paramètres géographiques des données.

Annexes: Données complémentaires détaillées se rapportant à des concepts particuliers qu'il aurait été trop long d'inclure dans les définitions ou les remarques.

Index: Liste par renvoi des termes du recensement les plus courants.

Définitions - Contenu et présentation

Non seulement le dictionnaire définit les divers concepts, univers et variables utilisés dans le cadre du recensement, mais il indique également s'il existe des données semblables recueillies au cours de recensements antérieurs, notamment ceux de 1976, 1971, 1966 et 1961. (Les utilisateurs qui désirent savoir si certaines données de recensements antérieurs existent sont priés de consulter le Rapport administratif de l'année du recensement auquel ils s'intéressent.)

Le dictionnaire indique également la population ou la sous-population à laquelle une variable donnée s'applique. Les diverses réponses possibles pour chaque variable sont également énumérées. Dans certains cas, les réponses ont été codées directement par le répondant;

dans d'autres, elles ont été codées par un commis à partir de la réponse écrite du répondant, ou encore les réponses sont parfois établies par la combinaison des réponses à plusieurs questions.

Lorsque des modifications apportées influent sur la comparabilité chronologique ou que les concepts du recensement de 1981 sont légèrement différents de ceux qui sont utilisés dans d'autres enquêtes de Statistique Canada, des remarques ont été incluses pour en avertir l'utilisateur. Voici un exemple du mode de présentation adopté pour la définition des termes:

CONCEPT

(suivi d'une définition de base)

Recensements: années de recensement et taille de l'échantillon auxquelles s'applique le concept, par ex., 1981 (échantillon de 1/5).

Population: champ d'application du concept, par ex., ménages privés.

Réponses: classification ou catégories de réponses se rapportant au concept, par ex., hommes; femmes.

Remarques: mise en garde faite à l'utilisateur concernant l'utilisation du concept, par ex., les données de ce concept ne peuvent être comparées aux données du recensement de 1971.

Des définitions sont incluses également dans bon nombre des bulletins de données, mais elles sont habituellement moins détaillées que celles que contient ce dictionnaire. Les utilisateurs qui désirent connaître les définitions établies pour les recensements antérieurs doivent se reporter soit aux bulletins de données, soit aux rapports administratifs. Dans le cas du recensement de 1971, on peut consulter le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 (n° 12-540 au catalogue).

POPULATION

ACTIVITÉ

Activité sur le marché du travail des personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui, au cours de la semaine précédant le jour du recensement (le 3 juin 1981), faisaient partie de la **population active occupée** ou de la **population active en chômage.** Les autres personnes, en âge d'activité, qui étaient ni occupées ni en chômage étaient classées dans la catégorie des **inactifs.** Ces deux composantes de la population active sont définies comme suit:

Personnes occupées Comprennent toutes les personnes qui, au cours de la semaine précédant le recensement:

a) avaient fait un travail quelconque; ou
b) étaient temporairement absentes de leur travail à cause d'un conflit de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons .

Personnes en chômage Comprennent toutes les personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement:

a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler; ou
b) s'attendaient à reprendre l'emploi dont elles avaient été mises à pied depuis 26 semaines ou moins; ou
c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant le recensement.

Pour une définition plus complète de "population active occupée", "population active en chômage" et "inactifs", voir ci-après (voir également le graphique à l'Annexe B-1).

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses:
Occupé - travaillé durant la semaine de référence (Forces armées);
Occupé - travaillé durant la semaine de référence (pop. civile);
Occupé - absent du travail durant la semaine de référence (Forces armées);
Occupé - absent du travail durant la semaine de référence (pop. civile);
En chômage - mise à pied temporaire;
En chômage - début d'un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins (travailleur expérimenté);
En chômage - début d'un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins (travailleur non expérimenté);
En chômage - cherché un emploi à plein temps (travailleur expérimenté);
En chômage - cherché un emploi à plein temps (travailleur non expérimenté);
En chômage - cherché un emploi à temps partiel (travailleur expérimenté);
En chômage - cherché un emploi à temps partiel (travailleur non expérimenté);
Inactif - travaillé pour la dernière fois en 1981;
Inactif - travaillé pour la dernière fois en 1980;
Inactif - travaillé pour la dernière fois avant 1980;
Inactif - jamais travaillé.

Remarques: Ces diverses catégories ont été établies à partir des réponses aux questions sur la population active incluses dans le questionnaire du recensement. Dans ces questions, on demandait aux recensés d'indiquer:

LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE.
SI, PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE, ILS ÉTAIENT MIS À PIED TEMPORAIREMENT OU ABSENTS DE LEUR EMPLOI OU DE LEUR ENTREPRISE.
S'ILS DEVAIENT SE PRÉSENTER À UN NOUVEL EMPLOI DANS LES QUATRE SEMAINES SUIVANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE.
S'ILS AVAIENT CHERCHÉ UN EMPLOI AU COURS DES QUATRE SEMAINES PRÉCÉDANT LE RECENSEMENT (Y COMPRIS LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE).
LES RAISONS POUR LESQUELLES ILS NE POUVAIENT COMMENCER À TRAVAILLER PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE.
LA DATE DE LEUR DERNIER EMPLOI.

Ce dictionnaire contient des définitions des variables ci-dessus. Comme ces variables servent essentiellement à déterminer l'activité du recensé, il est recommandé de ne pas les utiliser directement (sauf celles concernant - LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE et LA DATE DU DERNIER EMPLOI), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécialisées effectuées après consultation avec des spécialistes du domaine

La population active occupée comprend toutes les personnes qui, durant la semaine de référence, travaillaient contre rémunération ou à leur propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une entreprise familiale ou une exploitation agricole familiale, de même que les personnes qui avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes à cause d'une maladie, de vacances, d'un conflit de travail, etc.

Le travail contre rémunération comprend le travail pour un salaire, un traitement, des pourboires, ou une commission, le travail à la pièce ou contre paiement en nature, le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants, les travaux de nettoyage, etc. Le travail pour propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend le travail requis pour exploiter ou mettre sur pied une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés, de même que le travail à la pige en vue d'un bénéfice, la vente et la distribution directe de produits et, enfin la chasse, la pêche et le piégeage en vue d'un bénéfice ou encore pour subvenir aux besoins de la famille. Les personnes qui ont travaillé dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci ont été incluses dans la catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés de la population active occupée.

Les personnes qui étaient absentes de leur travail parce qu'elles étaient malades, en vacances, en grève ou en lock-out sont comptées dans la population active occupée. Les autres raisons valables énumérées dans le Guide du recensement de 1981 sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales et, enfin, un congé pour cours de formation à condition que le recensé reçoive un salaire ou un traitement de son employeur.

La population active en chômage se compose tout d'abord des personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, étaient sans travail, avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes (se terminant par la semaine de référence) et étaient prêtes à travailler pendant la semaine de référence.

Un certain nombre des personnes qui ont déclaré ne pas pouvoir commencer à travailler pendant la semaine de référence doivent en fait être considérées comme étant prêtes à travailler cette semaine-là. Il s'agit, par exemple, des personnes qui avaient déjà un autre emploi ou de celles qui ne pouvaient travailler à cause d'une maladie ou d'une invalidité temporaire, ou pour des raisons personnelles ou familiales. Ces réponses ont été interprétées en fonction des efforts faits par le recensé pour trouver du travail et de ses intentions implicites de trouver un emploi. Un recensé était considéré comme n'étant pas en mesure de commencer à travailler et donc comme ne faisant pas partie de la population active seulement s'il avait déclaré "Oui, allais à l'école" ou "Oui, autres raisons".

Les personnes qui ne travaillaient pas pendant la semaine de référence parce qu'elles avaient été mises à pied, mais prévoyaient reprendre leur emploi, constituent la deuxième composante de la population active en chômage, à condition que la durée de leur mise à pied n'ait pas dépassé 26 semaines. Le critère de disponibilité à été appliqué lorsque ces personnes ont indiqué avoir cherché du travail. En outre, les personnes de 15 ans et plus, qui avaient fréquenté à plein temps un établissement scolaire depuis le mois de septembre 1980 et qui avaient terminé uniquement leurs études primaires ou secondaires étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler.

Enfin, les recensés qui n'ont pas travaillé pendant la semaine de référence mais qui avaient pris des arrangements précis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes forment la troisième composante de la population active en chômage. Comme dans le cas des personnes qui avaient été mises à pied, le critère de disponibilité a été appliqué uniquement lorsque ces recensés cherchaient du travail ou qu'il était évident, d'après leurs réponses, qu'ils fréquentaient à plein temps une école primaire ou secondaire.

La catégorie des inactifs comprend les personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Plus particulièrement, ce sont les personnes qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'ont pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel ils devaient se présenter au cours des quatres semaines suivant la semaine de référence et n'ont pas cherché

de travail pendant cette période. Cette catégorie est surtout composée de ménagères, d'étudiants, de retraités, de travailleurs saisonniers en période "creuse" qui ne cherchent pas de travail et de personnes incapables de travailler à cause d'une longue maladie ou d'une invalidité. En 1981, comme la question sur l'activité n'a pas été posée aux pensionnaires d'institution, ceux-ci sont exclus de l'univers.

Pour plus de renseignements sur la comparabilité des données de 1981 sur l'activité et celles des recensements précédents de même que de l'enquête sur la population active, voir l'Annexe B-2.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et de 1971.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé (personne de 15 ans et plus non pensionnaire d'institution), qui peut être déterminée d'après le nom de l'employeur (ou le nom de l'entreprise du recensé, s'il travaillait à son compte) et d'après le genre d'entreprise, d'industrie ou de service que constitue l'établissement. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: Les catégories d'activité économique sont fondées sur la Classification des activités économiques de 1970, document qui présente un classement systématique et détaillé des activités économiques par divisions, groupes et classes. Ces dernières sont désignées par un code à trois chiffres et elles décrivent la nature générale de l'activité de l'entreprise, de l'industrie ou du service que constitue l'établissement. Pour de plus amples renseignements sur cette classification, voir la Classification des activités économiques de 1970, nº 12-501 au catalogue. Une classe supplémentaire a été utilisée, 005 "Fermes, genre inconnu" et la classe 715 "Bureaux canadiens de sociétés constituées au Canada considérées comme non canadiennes" a été jumelée à la classe 707 "Sociétés d'investissement et sociétés à portefeuille". La classe 999 n'a pas été utilisée.

Remarques: Pour assurer l'uniformité de la classification des établissements avec celle établie pour d'autres enquêtes de Statistique Canada, on s'est servi, lorsque cela était possible, de la Liste des établissements précodés pour effectuer le classement à trois chiffres selon la classification des activités économiques.

La plupart des publications et tableaux du recensement de 1981 fourniront des données sur les activités économiques de la population active pendant

la semaine de référence (c'est-à-dire des personnes faisant partie de la population active dans la semaine précédant le jour du recensement, le 3 juin 1981). Les chômeurs qui n'ont jamais travaillé ou qui ont déjà travaillé mais avant le 1er janvier 1980 seront classés dans une catégorie distincte "Activité économique, aucune". Dans quelques publications et tableaux de 1981, l'univers visé par l'activité économique est la population active expérimentée. Les chômeurs, comme il a été précisé plus haut, font partie d'une catégorie distincte et sont explicitement exclus de cet univers (voir aussi le graphique à l'Annexe B-1).

La catégorie "Activités indéterminées et imprécises" ne figurera pas dans la plupart des tableaux de 1981. Les données seront réparties, par imputation, dans de nouveaux groupes.

L'enquête sur la population active recueille des données sur l'activité économique dans laquelle les personnes occupées avaient leur principal emploi durant la semaine de référence. Pour ce qui est des chômeurs et des "inactifs", l'enquête permet de connaître l'activité économique dans laquelle ces personnes ont travaillé, à un moment quelconque, au cours des cinq années précédentes. Avant de comparer les données, il faut tenir compte des différences entre les champs d'application (voir ACTIVITÉ) et les classifications des activités économiques utilisées dans chaque cas.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et de 1971.

ÂGE

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, le 3 juin 1981). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Population totale.

Réponses: Échelle des valeurs: années d'âge, 0 à 121.

Remarques: Pour plus de renseignements, voir DATE DE NAISSANCE.

ÂGE À L'IMMIGRATION

Âge du recensé lorsqu'il a immigré au Canada pour la première fois.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Années d'âge, 0 à 121.

Remarques: Variable dérivée à partir de (i) la date de naissance, une variable directe recueillie auprès de l'ensemble de la population, de (ii) l'année d'arrivée au Canada, une variable directe recueillie auprès d'un cinquième des ménages, et de (iii) le mois (ou une estimation du mois) au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les personnes qui ont immigré au Canada après s'y être établies comme résidents temporaires devaient indiquer l'année où elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Il convient de souligner que la population visée par cette question au recensement de 1981 (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance) était un peu plus restreinte que la population visée au recensement de 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada). Dans les recensements précédents, à cause des contraintes du traitement des données, les réponses ont été groupées par périodes d'immigration précises, ce qui a rendu impossible le calcul de l'âge des recensés au moment de l'immigration.

ÂGE AU PREMIER MARIAGE

Variable obtenue à partir de la date de naissance et de la date du premier mariage.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui sont ou ont déjà été mariées.

Réponses: Échelle des valeurs: 0 (non précisé); 1 (sans objet); années d'âge, 15 à 121.

Remarques: Pour plus de renseignements, voir DATE DU PREMIER MARIAGE.

ANNÉE D'IMMIGRATION

Année au cours de laquelle une personne qui n'est pas citoyen canadien de naissance a immigré au Canada pour la première fois.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Toutes les personnes, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Réponses: Toutes les années, de 1860 à 1981.

Remarques: Les personnes qui ont immigré au Canada après y avoir habité comme résidents temporaires devaient indiquer l'année où elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Il convient de souligner que la question de 1981 vise un groupe plus restreint (les personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance) que celui de 1971 (toutes les personnes nées à

l'extérieur du Canada). À cause des méthodes de traitement utilisées, les réponses possibles aux recensements précédents ont été groupées d'avance par périodes d'immigration.

CITOYENNETÉ

Statut légal de citoyenneté du recensé. Les personnes qui ont plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Du Canada, par naissance; du Canada, par naturalisation; du pays de naissance (autre que le Canada); d'un autre pays.

Remarques: Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Cette précision a servi à définir l'univers des immigrants. Les personnes nées à l'extérieur du Canada mais qui sont citoyens canadiens de naissance devaient indiquer "du Canada, par naissance".

Dans les résultats du recensement, une seule citoyenneté est indiquée. Les recensés ont été classés de la façon suivante:

(i) citoyen "du Canada", s'ils ont coché "du Canada, par naissance" ou "du Canada, par naturalisation";

(ii) citoyen "du Canada", s'ils ont coché "du Canada, par naissance" ou "du Canada, par naturalisation" et s'ils ont coché une des réponses suivantes ou les deux: "du pays de naissance (autre que le Canada)" et "d'un autre pays";

(iii) citoyen "du pays de naissance (autre que le Canada)", s'ils ont coché les deux réponses suivantes: "du pays de naissance (autre que le Canada)" et "d'un autre pays";

(iv) citoyen "d'un autre pays", s'ils ont coché uniquement "d'un autre pays".

Sous réserve des contraintes de confidentialité, on peut obtenir des renseignements sur les personnes qui ont plusieurs citoyennetés en présentant une demande à cet effet.

En 1971, les recensés devaient indiquer leur pays de citoyenneté qui était ensuite codé. En 1981, cette opération de codage a été supprimée. Pour obtenir des renseignements sur des pays de citoyenneté particuliers, il suffit de procéder au classement recoupé du lieu de naissance et de la citoyenneté.

DATE DE NAISSANCE

Jour, mois et année de naissance aux fins d'établissement de l'âge du recensé au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

Population: Population totale.

Réponses: Du 1er janvier 1860 au 2 juin 1981.

Remarques: La date de référence du recensement de 1981 étant le 3 juin, l'âge des personnes nées en juin a été déterminé selon qu'elles sont nées le 1er ou le 2 juin ou entre le 3 et le 30 juin. Pour les autres mois, on n'a pas tenu compte du jour de la naissance pour calculer l'âge.

* En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupes de mois, c'est-à-dire janvier-mai, juin-décembre.

** En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur ÂGE, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à "arrondir" leur âge. En 1971 (comme en 1966), cela n'a pas été fait et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

DATE DU DERNIER TRAVAIL

Année ou période au cours de laquelle les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, ont travaillé, ne fût-ce que quelques jours. Les travaux ménagers ou tout autre tâche accomplie autour de la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du "travail". Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: En 1981; en 1980; avant 1980; jamais travaillé.

Remarques: Les nouveaux immigrants qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi au Canada, mais qui avaient travaillé auparavant dans un autre pays, devaient, selon les instructions prévues s'ils posaient des questions à ce sujet, cocher la case correspondant à la période au cours de laquelle ils avaient occupé leur dernier emploi dans ce pays. En 1971, cette variable tenait compte des pensionnaires d'institutions.

Des données semblables ont été recueillies dans le cadre de l'enquête sur la population active.

Voir aussi le graphique à l'Annexe B-1.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

DATE DU PREMIER MARIAGE

Mois et année du premier mariage des personnes âgées de 15 ans et plus dont l'état matrimonial est autre que "jamais marié(e)" (célibataire).

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui sont ou ont déjà été mariées.

Réponses: Janvier 1875, février 1875, ... juin 1981.

Remarques: Au contrôle, les personnes de moins de 15 ans ont été classées célibataires (jamais mariées), quel que soit l'état matrimonial déclaré.

Cette question s'adressait aux personnes des deux sexes, que leur mariage ait été contracté au Canada ou à l'étranger.

L'ÂGE AU PREMIER MARIAGE est établi par le recoupement de la date du premier mariage et de la date de naissance.

* En 1971 et 1961, la date du premier mariage était le mois, l'année et la décennie du premier mariage.

En 1961, la question sur la date du premier mariage ne s'adressait qu'aux femmes; la réponse était donnée par groupes de mois, c'est-à-dire janvier-mai, juin-novembre, décembre.

DÉBUT D'UN NOUVEL EMPLOI DANS LES QUATRE SEMAINES SUIVANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE*

Indique si les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine précédant le recensement, avaient ou non des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Il s'agit d'une variable directe. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine précédant le recensement.

Réponses: Non; oui.

Remarques: En 1976, on a posé cette question aux pensionnaires d'institution et aux personnes qui avaient travaillé durant la semaine précédant le recensement. Une question semblable est posée dans l'enquête sur la population active, mais, comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses à d'autres questions.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine

DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Division de recensement dans laquelle se trouvait le lieu de résidence habituel du recensé le 1er juin 1976, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement à l'univers de la mobilité (voir "Population" à MOBILITÉ).

ÉTAT MATRIMONIAL

Situation conjugale d'une personne.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

Population: Population totale.

Réponses: Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)); séparé(e); divorcé(e); veuf(ve); célibataire (jamais marié(e)).

Remarques: Quelques précisions au sujet des réponses ci-dessus:

Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)):
personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé; les personnes vivant en union consensuelle sont considérées comme actuellement mariées.

Séparé(e):
personne qui a été abandonnée, ou qui est séparée de son conjoint, légalement ou non, parce qu'elle ne veut plus vivre avec cette personne, mais qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé(e):
personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf(ve):
personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié(e)):
personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé.

* Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

EXPLOITANT AGRICOLE

Personne responsable des décisions quotidiennes prises pour la bonne marche de l'exploitation agricole.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

FÉCONDITÉ

Nombre d'enfants nés vivants de femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Toutes les femmes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui sont actuellement mariées ou ont déjà été mariées (y compris les femmes qui sont veuves, séparées ou divorcées).

Réponses: Aucun ou nombre d'enfants.

Remarques: Les recensées devaient déclarer les enfants décédés après leur naissance et ceux qui résidaient ailleurs le jour du recensement. Elles ne devaient pas déclarer les enfants adoptifs, les enfants nés d'un autre lit ni les enfants mort-nés.

FORME JURIDIQUE*

Statut juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable intéresse les personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine précédant le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: Constituée en corporation; non constituée en corporation.

Remarques: Aucune définition de "constituée en corporation" n'a été donnée dans les documents explicatifs du recensement. Lorsque la question était sans réponse, mais que le nom de l'entreprise figurait à la question sur l'activité économique et que ce nom ou le nom correspondant dans la Liste des établissements se terminait par "Inc." ou par "Ltée", le cercle "Oui" était rempli au codage. Une ENTREPRISE CONSTITUÉE EN CORPORATION est une entreprise ou une exploitation agricole qui est une personne morale constituée sous le régime des lois provinciales et fédérale. Une ENTREPRISE OU FERME NON CONSTITUÉE EN CORPORATION ne possède pas

sur le plan juridique une identité propre; il peut s'agir d'une société en nom collectif, d'une ferme exploitée en association, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

La question sur la forme juridique permet de déterminer le STATUT PROFESSIONNEL des travailleurs, étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en corporation sont classés travailleurs rémunérés dans les publications et tableaux du recensement de 1981.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (jour ou soir) d'une école, d'un collège ou d'une université à un moment quelconque entre septembre 1980 et le 3 juin 1981.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Non;
Oui, à plein temps;
Oui, à temps partiel, cours du jour ou du soir.

Remarques: La fréquentation est à plein temps si la personne a suivi 75% ou plus des cours réguliers donnés dans l'année d'études dans laquelle elle était inscrite. La fréquentation à temps partiel s'applique aux cours de courte durée (six semaines ou moins) qui sont suivis pendant le jour. Si une personne a suivi des cours à plein temps et à temps partiel au cours de la période de référence, elle devait inscrire uniquement les cours à plein temps. On ne prend pas en compte les cours suivis à titre de passe-temps ou de divertissement.

* Une erreur systématique de réponse dans les données de 1976 sur la fréquentation scolaire au secondaire, en particulier chez les 15 à 19 ans, empêche de les comparer avec celles de 1981. Toutefois, les données de 1976 sur la fréquentation d'universités et d'établissements d'enseignement postsecondaire non universitaire ne comportent pas ce genre d'erreur.

** Dans la question de 1971, on a utilisé les mots "école ou université" plutôt qu'établissement d'enseignement et on n'a pas précisé "à un moment quelconque". De plus, on n'a pas demandé aux recensés d'indiquer le genre d'établissement qu'ils avaient fréquenté. Les données étaient présentées pour l'ensemble de la population.

*** En 1961, on n'a pas recueilli de données sur les personnes qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement à temps partiel. On a seulement demandé aux recensés s'ils avaient fréquenté ou non une école

ou une université depuis le mois de septembre précédent. Les réponses étaient "Oui (n'importe quel cours régulier du jour)" et "Non". Cette question était posée à tous les recensés. Le concept de la fréquentation scolaire ne s'appliquait pas à la fréquentation d'établissements tels que les instituts techniques, les collèges communautaires, les écoles normales, les CEGEP, les écoles de sciences infirmières, les écoles commerciales, les écoles de métiers, etc.

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Taille de la population de la subdivision de recensement où le recensé réside actuellement.

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Taille de la population de la subdivision de recensement où le recensé résidait le 1er juin 1976, soit cinq ans avant le jour du recensement. La taille de la subdivision de recensement est fondée sur les chiffres de population de 1981. Ce concept s'applique uniquement à l'univers de la mobilité (voir "Population" à MOBILITÉ).

HEURES TRAVAILLÉES PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Nombre réel d'heures travaillées par les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, pendant la semaine précédant le recensement. Sont incluses les heures de travail effectuées contre rémunération, à commission ou pour des pourboires, à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore, sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci. Sont exclus les travaux ménagers ou autres tâches accomplies à la maison ainsi que le travail bénévole. Il s'agit d'une variable directe. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune ou nombre d'heures (à l'heure près).

Remarques: En 1981, contrairement à 1971 et 1976, la semaine précédant le recensement ne comprenait pas de congé (jour férié). Dans les deux recensements précédents, on a pu établir très peu de catégories d'heures à partir des deux questions posées, l'une portant sur les heures travaillées contre rémunération ou pour propre compte, et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération; les réponses incluaient également les heures travaillées par

les pensionnaires d'institution. Par ailleurs, en 1971, les travailleuses agricoles qui avaient travaillé sans rémunération dans une ferme familiale et moins de vingt heures au cours de la semaine de référence étaient exclues de la population active. Par conséquent, dans la plupart des cas, les données de 1981 ne peuvent pas être comparées à celles de 1971. Des données semblables, quoique portant sur une autre semaine de référence, sont produites à partir de l'enquête sur la population active. Pour plus de renseignements, voir Annexe B-2.

INACTIFS

Voir la définition d'ACTIVITÉ.

Remarques: En 1976, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler sans toutefois préciser de "raison" à ce sujet, ont été inclus dans la catégorie des inactifs. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'institution étaient également inclus dans cette catégorie. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Voir aussi le graphique à l'Annexe B-1.

LANGUE MATERNELLE

Première langue apprise et encore comprise.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1961

Population: Population totale.

Réponses: Voir Annexe A-2.

Remarques: On a précisé aux recensés qu'ils devaient déclarer la langue qu'ils comprennent encore. Dans le cas des bébés et des enfants en bas âge, il fallait indiquer la PREMIÈRE langue qui leur sera ou leur était apprise. Les sourds-muets ont été comptés comme parlant la langue dans laquelle ils se font comprendre.

Il convient de souligner que la langue maternelle des recensés, sauf en ce qui concerne les jeunes enfants, n'est pas nécessairement la langue parlée au moment du recensement.

Bien que l'objet de cette question n'ait pas changé depuis 1941 (c'est-à-dire connaître la première langue apprise par les recensés), la formulation n'a pas toujours été la même. En 1971 et 1976, on demandait aux recensés d'indiquer la première langue parlée et encore comprise tandis qu'en 1981, on leur demandait d'inscrire la première langue apprise et encore comprise. Cette modification a été apportée afin que la question du recensement corresponde à la définition de langue maternelle dans la Loi sur les langues officielles de 1968-1969.

Les codes de 1981 de même que ceux de 1971 et 1976 figurent à l'Annexe A-2.

LANGUE OFFICIELLE

Permet de déterminer la capacité des recensés de tenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: L'anglais seulement; le français seulement; l'anglais et le français; ni l'anglais ni le français.

Remarques: On a demandé aux recensés de ne pas indiquer la langue officielle (l'anglais ou le français) qu'ils avaient apprise à l'école s'ils n'étaient pas capable de tenir une conversation dans cette langue. Dans le cas des enfants en bas âge qui n'avaient pas encore appris à parler, il fallait indiquer l'anglais ou le français uniquement lorsque l'une ou l'autre de ces langues était la langue parlée à la maison. Autrement, ces enfants devaient être comptés comme parlant ni l'une ni l'autre des langues officielles. En aucun cas, ils ne sont comptés comme parlant les deux langues officielles. Les personnes (autres que les enfants en bas âge) qui ne peuvent parler devaient indiquer la langue dans laquelle elles se font comprendre, s'il s'agit du français ou de l'anglais.

Il est à noter que les personnes qui ont déclaré l'une ou l'autre des langues officielles comme langue parlée à la maison sont considérées comme étant en mesure de tenir une conversation dans cette langue. On a appliqué une méthode de traitement particulière pour assurer cette compatibilité. En 1971 et aux recensements précédents, on a supposé également qu'une personne qui déclarait l'anglais ou le français comme langue maternelle était capable de tenir une conversation en cette langue. On avait également mis au point des méthodes de traitement pour assurer cette compatibilité. Un contrôle semblable n'a pas été appliqué en 1981; toutefois, il pourra être effectué sur demande.

Les personnes parlant l'une ou l'autre des langues officielles, ou les deux, peuvent aussi parler d'autres langues et tenir une conversation en ces langues, mais les données recueillies sur la variable des langues officielles ne nous renseignent pas à ce sujet.

Il convient de souligner que cette question ne nous donne pas une idée juste de la capacité des recensés de parler les deux langues officielles étant donné que leurs réponses constituent une auto-évaluation de leurs connaissances linguistiques. En outre, les données ne nous permettent pas de déterminer le niveau de compétence de chacun.

LANGUE PARLÉE À LA MAISON*

Langue que le recensé parlait à la maison au moment du recensement. Si le recensé parlait plus d'une langue, il devait indiquer la langue qu'il utilisait le plus fréquemment.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir Annexe A-2.

Remarques: Les recensés devaient indiquer la langue qu'ils parlaient à la maison. S'ils parlaient plus d'une langue, ils devaient indiquer celle qu'ils utilisaient le plus fréquemment. S'ils demeuraient seuls, ils devaient indiquer la langue qu'ils utilisaient le plus souvent tous les jours. Les sourds devaient indiquer la langue verbale ou écrite dont ils se servaient et inscrire "sourd" dans l'espace prévu. Dans le cas des enfants en bas âge qui n'avaient pas encore appris à parler, il fallait indiquer la langue le plus souvent parlée à la maison.

Dans la question de 1981, contrairement à celle de 1971**, on a choisi de mettre l'accent sur la langue du recensé afin d'éviter que ce dernier n'indique la langue parlée par l'ensemble des membres de la famille ou du ménage (comme ce fut le cas en 1971). Toutefois, cette question avait le même objet dans chacun des recensements.

Les données de 1981 sur la langue parlée à la maison sont particulièrement utiles en ce qu'elles permettent de déterminer la langue que les répondants parlaient au moment du recensement. Il suffit de comparer ces données à celles sur la langue maternelle pour connaître le nombre de personnes qui utilisent encore leur langue maternelle (maintien de l'acquis linguistique) par opposition à ceux qui ne l'utilisent plus (perte de l'acquis linguistique). Voir Annexe A-3 pour la classification recoupée.

Les codes utilisés en 1971 et 1981 figurent à l'Annexe A-2.

* L'expression "Langue parlée à la maison" remplace "Langue d'usage" utilisée en 1971 qui donnait lieu à une interprétation plus générale que celle du recensement.

** En 1971, la question était "Actuellement, quelle est la langue que vous parlez LE PLUS SOUVENT à la maison?".

LIEU DE NAISSANCE

Province de naissance, pour les personnes nées au Canada, ou pays de naissance, selon sa constitution territoriale au jour du recensement, pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir Annexe A-4.

Remarques: Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, au moment de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une province du Canada, devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération devaient déclarer "Terre-Neuve". Les personnes nées dans un des six comtés de l'Irlande du Nord devaient cocher la case "Royaume-Uni" et les personnes nées dans un des autres comtés de l'Irlande devaient inscrire "République d'Irlande" dans l'espace prévu. Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance à cause de changements de frontières devaient écrire le nom de la ville ou du district le plus proche, dans l'espace prévu. Les personnes qui sont nées en mer devaient inscrire "né(e) en mer".

Les pays sur lesquels des données ont été compilées en 1981 figurent à l'Annexe A-4 de même que la liste des pays établie en 1971. Il est à noter qu'on n'a pas produit des données pour tous les pays à cause du très petit nombre d'immigrants venant de certains États. Sous réserve des contraintes de confidentialité, on peut obtenir ces données non publiées en présentant une demande à cet effet.

LIEU DE RÉSIDENCE (MILIEU RURAL OU URBAIN) CINQ ANS AUPARAVANT

Subdivision de recensement urbaine ou rurale dans laquelle le recensé résidait habituellement le 1er juin 1976, soit cinq ans avant le recensement. Dans le cas d'une SDR en partie urbaine et en partie rurale, le lieu de résidence cinq ans auparavant a été déterminé en fonction de la répartition rurale-urbaine de la population dans cette SDR en 1981. Ce concept s'applique uniquement à l'univers de la mobilité (voir "Population" à MOBILITÉ).

LIEU DE TRAVAIL

Lieu de travail habituel des personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980. Les variables se rapportent habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine précédant le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1980, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: À domicile; en dehors du Canada; à l'adresse suivante (on demandait ici aux recensés d'indiquer le numéro, la rue, la municipalité, le comté et la province de leur lieu de travail ou, le cas échéant, d'indiquer "Sans lieu de travail habituel").

Remarques: **Explication des réponses cochées**

À DOMICILE - Les personnes dont la résidence et le lieu de travail se trouvaient dans le même immeuble, de même que celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient font partie de cette catégorie.

EN DEHORS DU CANADA - Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres citoyens canadiens recensés à l'étranger, de même que les immigrants récents ne travaillant pas, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1980 avait été en dehors du Canada et les personnes travaillant dans des centres américains proches des frontières canadiennes sont comptés dans la catégorie "En dehors du Canada".

À L'ADRESSE SUIVANTE - Les personnes qui ne travaillaient pas à domicile ni en dehors du Canada devaient cocher cette case et écrire l'adresse complète du lieu de travail . Les personnes qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou l'intersection la plus proche. Les personnes qui devaient se déplacer dans leur travail, mais se présentaient périodiquement à un siège social, un entrepôt, etc., devaient fournir cette adresse. Les personnes qui n'avaient pas de lieu de travail permanent ou habituel devaient déclarer **"Sans lieu de travail habituel".**

Codage des réponses

Province de travail - Province ou territoire où travaille chaque recensé (quand son lieu de travail ne se trouve pas en dehors du Canada). Un code peut être attribué aux recensés n'ayant pas de lieu de travail habituel selon qu'ils ont indiqué ou non une province de travail.

Division de recensement de travail - Division de recensement dans laquelle travaille chaque recensé (quand son lieu de travail ne se trouve pas en dehors du Canada). Un code peut être attribué aux recensés n'ayant pas de lieu de travail habituel selon qu'ils ont indiqué ou non un comté de travail. Les codes de DR sont uniques à l'intérieur de chaque province seulement. Par conséquent, ils doivent être combinés au code de la province de travail.

Subdivision de recensement de travail - Subdivision de recensement (municipalité) dans laquelle travaille chaque recensé (quand son lieu de travail ne se trouve pas en dehors du Canada). Un code peut être attribué aux recensés n'ayant pas de lieu de travail habituel selon qu'ils ont indiqué ou non une municipalité de travail. Les codes de SDR sont établis uniquement à l'intérieur de chaque division de recensement. Par conséquent, ils doivent être combinés aux codes de la province et de la DR de travail.

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de travail - Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement dans laquelle travaillent les personnes dont la subdivision de recensement de travail se trouve à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR.

Secteur de recensement de travail - Secteur de recensement des personnes dont le lieu de travail se trouve dans la partie d'une région divisée en secteurs de recensement, pour laquelle on dispose d'un répertoire des rues.

MISE À PIED TEMPORAIRE OU ABSENCE DU TRAVAIL OU DE L'ENTREPRISE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)*

Indique si les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont déclaré ne pas avoir travaillé pendant la semaine précédant le recensement étaient, pendant cette semaine, temporairement mises à pied (maximum de 26 semaines), et s'attendaient d'être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient ou étaient absentes pour l'une ou l'autre des raisons suivantes: maladie, vacances, grève ou lock-out, congé de maternité, incendie, mauvais temps, raisons personnelles ou familiales, et cours de formation (dans le cas de ceux qui recevaient un salaire ou traitement de leur employeur). Il s'agit d'une variable directe. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine précédant le recensement.

Réponses: Non; oui, mis à pied temporairement; oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons.

Remarques: En 1976 et 1971, deux questions distinctes ont été posées, l'une concernant les mises à pied et l'autre, les absences. À noter que ces deux questions ont été posées aux personnes qui avaient travaillé pendant la semaine précédant ces recensements, de même qu'aux pensionnaires d'institution. Des questions semblables sont posées dans l'enquête sur la population active, mais les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses données à d'autres questions.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine

MOBILITÉ - LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

La mobilité est déterminée d'après la réponse à la question concernant le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Cette question permet de classer la population en PERSONNES N'AYANT PAS DÉMÉNAGÉ et PERSONNES AYANT DÉMÉNAGÉ (MOBILITÉ). Les PERSONNES AYANT DÉMÉNAGÉ peuvent également être classées comme NON-MIGRANTS ou MIGRANTS (STATUT MIGRATOIRE).

Les PERSONNES N'AYANT PAS DÉMÉNAGÉ sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans le même logement que celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les PERSONNES AYANT DÉMÉNAGÉ sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans un logement différent de celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les NON-MIGRANTS sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les MIGRANTS sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, résidaient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement différente de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (MIGRANTS INTERNES) ou encore ce sont les personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (MIGRANTS EXTERNES).

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Ce logement; autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada; en dehors du Canada; autre ville, village ou municipalité du Canada (il fallait préciser la ville, le village ou la municipalité, le comté et la province ou le territoire).

Remarques: On a procédé par imputation dans le cas des recensés de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question. (NOTA: Avant 1981, comme on n'imputait pas le lieu de résidence antérieur, qui est une composante de la mobilité, on avait établi la catégorie "non déclaré" pour tenir compte des personnes qui n'avaient pas répondu à cette question). En général, l'imputation a été effectuée dans l'ordre suivant: (i) par une correction déterminée d'avance; (ii) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; (iii) d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables et, enfin, (iv) l'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Dans le cas des personnes âgées de 5 à 14 ans, les renseignements relatifs à la mobilité ont été imputés à partir des données fournies par les autres membres de la famille. Dans le cas des personnes hors famille ne résidant pas dans un logement collectif, l'imputation a été faite en fonction des réponses de la Personne 1. Quant aux personnes hors famille résidant dans un logement collectif, l'imputation est fondée sur des renseignements semblables fournis par un autre recensé.

En ce qui concerne la MIGRATION EXTERNE, on a pris en compte les IMMIGRANTS, c'est-à-dire les personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans avant le recensement, mais résidaient au Canada le jour du recensement (il ne faut pas confondre ces personnes avec les immigrants reçus, voir ANNÉE D'IMMIGRATION). Par ailleurs, on n'a pas pris en compte les ÉMIGRANTS, c'est-à-dire les personnes qui résidaient au Canada cinq ans avant le recensement mais non le jour du recensement.

En ce qui a trait à la MIGRATION INTERNE, on a établi différents TYPES DE MIGRATION à partir de divers regroupements de SDR, dont les plus courants sont les divisions de recensement (DR), les provinces (y compris les Territoires), les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les

agglomérations de recensement (AR), qui font connaître l'IMMIGRATION INTERNE, l'ÉMIGRATION INTERNE, la MIGRATION INTERNE NETTE et les COURANTS MIGRATOIRES.

L'IMMIGRATION INTERNE est tout déplacement, pendant la période intercensitaire, vers une SDR particulière (ou un regroupement de SDR particulier) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des IMMIGRANTS INTERNES.

L'ÉMIGRATION INTERNE est tout déplacement, pendant la période intercensitaire, à partir d'une SDR particulière (ou d'un regroupement de SDR particulier) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des ÉMIGRANTS INTERNES.

La MIGRATION INTERNE NETTE est le nombre d'IMMIGRANTS INTERNES, c'est-à-dire les personnes qui sont arrivées dans une nouvelle SDR (ou regroupement de SDR) au cours de la période intercensitaire, moins le nombre d'ÉMIGRANTS INTERNES, c'est-à-dire ceux qui ont quitté une SDR (ou un regroupement de SDR) pendant la même période.

Les COURANTS MIGRATOIRES désignent l'ensemble des migrations, au cours de la période intercensitaire, dont le lieu d'origine et le lieu d'arrivée sont les mêmes.

Dans les tableaux sur le lieu de résidence habituel cinq ans auparavant, selon le lieu de résidence actuel, les limites géographiques sont celles de 1981, même quand les données présentées se rapportent au lieu de résidence en 1976. Cette règle vaut pour toutes les unités géostatistiques (c'est-à-dire les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, etc.), qui peuvent subir des modifications d'un recensement à l'autre.

Voir l'Annexe C qui donne plus de précisions sur les liens entre le cadre théorique de la mobilité et la question sur la mobilité du recensement de 1981.

NIVEAU DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Genre ou niveau d'études des recensés qui ont fréquenté un établissement d'enseignement (à plein temps ou à temps partiel) pendant l'année scolaire de référence (de septembre 1980 au 3 juin 1981).

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont fréquenté un établissement d'enseignement à plein temps ou à temps partiel.

Réponses: Primaire ou secondaire;

Autres études non universitaires seulement;
Universitaires seulement;
Universitaires et (ou) autres études non universitaires.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée des données sur la scolarité. Il existe ici une certaine imprécision étant donné que le code "Universitaires et (ou) autres études non universitaires" ne permet pas une désagrégation détaillée des données. Cette variable constitue cependant une mesure assez juste du nombre de recensés inscrits au primaire ou secondaire et de ceux qui ont atteint un niveau plus avancé.

* En 1976, cette variable a été incluse comme sous-élément de la question sur la fréquentation scolaire. Les trois niveaux y étaient clairement définis. Toutefois, le biais produit dans les données sur la fréquentation au primaire ou secondaire a rendu les données de cette catégorie inutilisables. Par contre, cette erreur systématique de réponse n'a pas eu d'effets sensibles sur les données relatives à la fréquentation d'établissements universitaires ou postsecondaires non universitaires, sauf pour le Québec où l'on n'a pas considéré les personnes inscrites au CEGEP (général) comme étant au niveau universitaire. Pour corriger ce problème, il serait souhaitable de regrouper les données de 1976 relatives aux études universitaires et postsecondaires non universitaires de manière à obtenir une mesure de la fréquentation scolaire au-delà du niveau primaire-secondaire.

ORIGINE ETHNIQUE

Groupe ethnique ou culturel auquel appartenait le recensé ou ses ancêtres à leur première arrivée sur ce continent.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir Annexe A-1.

Remarques: Il ne faut pas confondre groupe ethnique ou culturel, qui indique les "origines", avec citoyenneté ou nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques ou culturels: français, anglais, irlandais, écossais, ukrainien, indien autochtone, chinois, japonais, hollandais, etc.

Pour répondre à cette question, les recensés pouvaient se guider sur la langue que leurs ancêtres (ou eux-mêmes) parlaient à leur première arrivée sur ce continent, par exemple, le hollandais, le japonais. Toutefois, dans le cas où la langue du recensé ou de ses ancêtres était parlée par plusieurs groupes ethniques, il fallait déclarer le groupe ethnique, par exemple, "autrichien" plutôt que "allemand".

Les autochtones ne devaient pas tenir compte de la mention "à votre première arrivée sur ce continent".

Les Métis sont les descendants du croisement d'ancêtres indiens et européens; ils formaient une entité socio-culturelle distincte au 19e siècle. Ils ont depuis absorbé la descendance mixte issue d'autochtones et de groupes venus de toutes les parties du monde.

Il convient de souligner que, dans les recensements précédents, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Ainsi, une seule origine ethnique était indiquée pour chaque recensé. En 1981, cette précision a été supprimée; par conséquent, un recensé peut indiquer plus d'une origine ethnique. Les données sur les recensés qui ont plusieurs origines ethniques n'ont pas toutes été publiées. Sous réserve des contraintes de confidentialité, on peut obtenir des renseignements sur ces données non publiées en présentant une demande à cet effet.

Les codes utilisés en 1971 et en 1981 (une origine ethnique seulement) figurent à l'Annexe A-1.

PENSIONNAIRE D'INSTITUTION

Résident d'une institution (logement collectif), autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Remarques: Les institutions comprennent les orphelinats, les foyers pour enfants, les centres de soins spéciaux, les établissements pour personnes âgées et malades chroniques, les hôpitaux généraux, les hôpitaux et asiles psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et les établissements de correction, les foyers pour jeunes délinquants et les prisons.

Au recensement de 1981, les pensionnaires d'institution **ne** faisaient **pas** partie de l'échantillon (un cinquième des ménages) auprès duquel on a recueilli les variables lieu de naissance, citoyenneté, année d'immigration, origine ethnique, religion, langue parlée à la maison, langue officielle, scolarité (toutes les composantes), mobilité, fécondité, date du premier mariage, activité et travail (toutes les composantes), statut professionnel, profession, activité économique, lieu de travail et revenu. Par conséquent, les tableaux et produits du recensement de 1981 établis à partir de ces variables ne comprennent pas les pensionnaires d'institution, contrairement à un bon nombre des produits des recensements de 1971 et 1976, qui les incluaient. Au recensement de 1976, on a dénombré près de 215,000 pensionnaires d'institution au Canada.

PÉRIODE D'IMMIGRATION

Tranches d'années établies d'après l'année d'immigration déclarée par les personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Personnes qui, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, ne sont pas des citoyens canadiens de naissance.

Réponses: Tranches d'années pour la période de 1860-1981.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée, c'est-à-dire établie d'après l'année d'immigration. Les personnes qui ont immigré au Canada après s'y être établies comme résidents temporaires devaient déclarer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Il est à noter que la question posée au recensement de 1981 vise une population plus restreinte (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance) qu'en 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada).

POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE

Variable obtenue en retranchant de la population active totale les chômeurs de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1980.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Remarques: En 1971, étant donné qu'on n'avait pas de question portant sur un "nouvel emploi", on a retranché de la population active totale uniquement les personnes qui avaient cherché du travail dans la semaine précédant le recensement et qui n'avaient jamais travaillé ou avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1970. En 1981, on a retranché de la population active totale les chômeurs qui n'avaient pas cherché de travail au cours des quatre semaines précédant le recensement, mais qui ont déclaré commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes et qui n'avaient jamais travaillé ou avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1980. De telles données ne sont pas produites régulièrement dans le cadre de l'enquête sur la population active parce que l'univers visé par les questions sur la profession et l'activité comprend toutes les personnes qui ont travaillé au cours des cinq années précédant l'enquête. Néanmoins, il est possible d'obtenir des données comparables. Pour d'autres différences, voir la définition d'ACTIVITÉ.

Voir aussi le graphique à l'Annexe B-1.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

POPULATION ACTIVE TOTALE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui étaient soit occupées soit en chômage pendant la semaine précédant le recensement (le 3 juin 1981). Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: Pour plus de renseignements, voir les définitions d'ACTIVITÉ, de population active occupée et de population active en chômage. Voir aussi le graphique à l'Annexe B-1.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

POPULATION RURALE

Toutes les personnes vivant à l'extérieur des régions urbaines.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

POPULATION RURALE AGRICOLE

Toutes les personnes demeurant dans des régions rurales, qui font partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque douze mois avant le recensement.

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

* Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

POPULATION RURALE NON AGRICOLE

Toutes les personnes qui vivaient dans une région rurale mais n'étaient pas membres de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque douze mois avant le recensement.

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

* Avant le recensement de 1981, la population rurale non agricole comprenait toutes les personnes vivant dans une région rurale et habitant un logement situé ailleurs que dans une ferme de recensement.

POPULATION URBAINE

Personnes demeurant dans une région qui a une concentration démographique de 1,000 habitants et plus, et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré.

Recensements: 1981, 1976*, 1971**, 1966**, 1961**

* En 1976, la mesure de la densité de population était de 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

** Aux recensements de 1971, 1966 et 1961, la population urbaine comprenait les personnes qui vivaient: (1) dans des cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants et plus; (2) dans des localités non constituées comptant 1,000 habitants et plus, et ayant une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré; et (3) dans les banlieues urbanisées de (1) et (2) comptant au moins 1,000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré.

PROFESSION (D'APRÈS LA CLASSIFICATION DE 1980)

Genre de travail que faisaient, pendant la semaine de référence, les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Le genre de travail exécuté est défini à partir du type d'emploi déclaré par le recensé et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: Au recensement de 1981, on a utilisé la Classification type des professions (CTP) de 1980, une édition révisée de la Classification des professions de 1971, qui constitue un classement systématique et complet de toutes les professions. Ce document contient également une explication de la structure de classification employée, de même que des définitions des professions classées dans chacun des grands groupes, sous-groupes et groupes de base (ces unités de classement sont assorties de codes à 2, 3 ou 4 chiffres).

Le GENRE DE TRAVAIL EXÉCUTÉ est le critère de base de cette classification. Les diverses professions sont donc définies en fonction de ce critère, c'est-à-dire selon les tâches, fonctions et responsabilités qui s'y rattachent. Les groupes de base auxquels les diverses professions sont affectées ont été établis de manière à assurer le plus d'uniformité possible en ce qui a trait au genre de travail exécuté.

Pour plus de renseignements, voir la Classification type des professions, 1980, nº 12-565F au catalogue.

Remarques: La plupart des publications et tableaux du recensement de 1981 contiendront des données sur la profession exercée par les recensés pendant la semaine de référence (c'est-à-dire les personnes qui faisaient partie de la population active au cours de la semaine précédant le recensement, le 3 juin 1981). Les chômeurs qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé uniquement avant le 1er janvier 1980 figurent dans une catégorie distincte, "Profession, aucune". Dans certaines publications et certains tableaux du recensement de 1981, l'univers visé par la profession est la population active expérimentée. Les chômeurs qui, nous l'avons précisé plus haut, font partie d'une catégorie distincte, sont explicitement exclus de cet univers (voir graphique à l'Annexe B-1).

Les tableaux de 1981 sur la profession (d'après la classification de 1980) ne contiendront pas la catégorie "non précisé" qui existait en 1971. Cette dernière a été répartie par imputation dans de nouveaux groupes à l'intérieur de chaque sous-groupe.

Pour une comparaison des données de 1981 avec celles des recensements précédents ou de l'enquête sur la population active, voir PROFESSION (D'APRÈS LA CLASSIFICATION DE 1971). En plus des différences notées en ce qui a trait au champ d'observation (voir ACTIVITÉ), l'enquête sur la population active comporte d'autres différences mineures au chapitre de la profession. Pour ce qui est des catégories des chômeurs et des inactifs, les données de l'enquête portent sur le dernier emploi des personnes qui ont travaillé au cours des cinq années précédentes. Étant donné que dans l'enquête, contrairement au recensement, aucune question n'est posée relativement aux tâches ou aux fonctions les plus importantes des répondants, il se peut qu'un grand nombre d'entre eux soit classé, compte tenu du titre de leur emploi, dans la catégorie administrative. En outre, comme le codage des professions, dans le cadre de l'enquête, a été fait, de 1975 à 1981, en fonction des grands groupes de la Classification des professions de 1971, le grand groupe 99 (Occupations non classées ailleurs) n'a pas été utilisé.

PROFESSION (D'APRÈS LA CLASSIFICATION DE 1971)

Genre de travail que faisaient, pendant la semaine de référence, les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Le genre de travail exécuté est défini à partir du type d'emploi déclaré par le recensé et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: Les données de 1981 sur la profession ont été rendues directement comparables à celles de 1971 grâce à l'utilisation de codes spéciaux et de manipulations informatiques. Par conséquent, les renseignements contenus dans la base de données du recensement de 1981 ont été établis à la fois en fonction de la classification de 1971 et de celle de 1981.

La classification de 1971, comme celle de 1981, est fondée sur le "genre de travail exécuté". Les titres des professions sont répartis en trois groupes: grand groupe, sous-groupe et groupe de base. Les diverses professions sont donc définies et classées principalement d'après le genre de travail exécuté, c'est-à-dire d'après les tâches, fonctions et responsabilités qui s'y rattachent. Les groupes de base, auxquels les diverses professions sont affectées, ont été établis de manière à assurer le plus d'uniformité possible en ce qui a trait au genre de travail exécuté.

Pour plus de renseignements sur la classification, notamment les définitions des groupes de base, voir la Classification des professions, recensement du Canada de 1971, vol. I, n° 12-536F au catalogue.

Remarques: Les données du recensement de 1981 sur la profession (d'après la classification de 1971) peuvent être comparées à celles du recensement de 1971. Il faudra cependant éviter de comparer ces données à celles de 1961 ou des recensements précédents parce que les systèmes de classification ne sont pas comparables. Il est à noter qu'au recensement de 1971 on a demandé aux recensés d'indiquer le titre de leur emploi en plus du genre de travail exécuté, des fonctions et tâches les plus importantes. Pour le recensement de 1981, des tests préliminaires ont démontré que l'élimination de ce troisième élément de la question n'aurait pas d'effet sensible sur le codage des données.

PROVINCE DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Province où le recensé résidait le 1er juin 1976, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement à l'univers de la mobilité (voir "Population:" à MOBILITÉ).

RAISONS DE L'IMPOSSIBILITÉ DE TRAVAILLER (AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)*

Il s'agit de déterminer si les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'avaient pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement et qui avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédant le recensement, auraient pu commencer à travailler cette semaine-là et, dans la négative, d'en connaître les raisons. Il s'agit d'une variable directe. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine précédant le recensement, mais qui ont cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédant le recensement.

Réponses: Non, prêt à accepter du travail;
Oui, avais déjà un emploi;
Oui, temporairement malade ou invalide;
Oui, pour des raisons personnelles ou familiales;
Oui, allais à l'école;
Oui, autres raisons.

Remarques: En 1976, on a posé cette question à toutes les personnes qui avaient cherché du travail au cours de la semaine de référence, mais on ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles n'étaient pas prêtes à commencer à travailler. Dans l'enquête sur la population active, on pose une question semblable à tous les répondants qui déclarent avoir cherché du travail au cours des six mois précédents afin de déterminer le nombre de ceux qui auraient pu commencer à travailler. Ces données sont habituellement utilisées avec les renseignements obtenus d'autres questions.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine

RECHERCHES D'UN EMPLOI (À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL) AU COURS DES QUATRE SEMAINES PRÉCÉDANT LE RECENSEMENT*

Indique si les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ne travaillaient pas pendant la semaine précédant le recensement, ont cherché activement un emploi à plein temps ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), au cours des quatre semaines précédant le recensement. Chercher activement un emploi signifie qu'une personne doit, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, ou faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Il s'agit d'une variable directe. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine précédant le recensement.

Réponses: Non; oui, du travail à plein temps; oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Remarques: En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché du travail à plein temps ou à temps partiel. Par contre, on a pris en compte les pensionnaires d'institution et les personnes qui avaient travaillé pendant la semaine précédant ces recensements. Dans l'enquête sur la population active, on demande aux répondants s'ils ont cherché du travail dans les quatre semaines précédentes, et, dans une autre question, le genre de travail recherché. Avant d'être diffusées, les données sont habituellement modifiées en fonction des renseignements fournis à d'autres questions.

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir uniquement en s'adressant aux spécialistes du domaine

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

RMR ou AR dans laquelle se trouvait le lieu de résidence habituel du recensé le 1er juin 1976, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement à l'univers de la mobilité (voir "Population" à MOBILITÉ).

RELIGION

Organisme, confession, secte, communauté ou culte religieux.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir Annexe A-5.

Remarques: Les recensés devaient déclarer leur confession religieuse même s'ils n'étaient pas pratiquants. Dans le cas des enfants en bas âge, il fallait indiquer la religion dans laquelle ils étaient élevés (en général, il s'agit de la religion des parents ou des tuteurs). Il importe de souligner que les données du recensement ne permettent pas de connaître le nombre de fidèles ni de mesurer la pratique religieuse. Par conséquent, les données indiquent uniquement l'adhésion des recensés à une religion, une secte, un culte, une communauté ou à un système de croyances.

Pour les codes utilisés en 1971 et en 1981, voir l'Annexe A-5.

REVENU: ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocations versées en 1980 par les administrations fédérale et provinciales pour les enfants de moins de 18 ans.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Aucun renseignement sur les allocations familiales n'a été recueilli auprès des recensés. Elles ont plutôt été calculées et attribuées à un des parents, selon le cas, d'après les renseignements fournis dans le questionnaire concernant les enfants de chaque famille de recensement .

Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: AUTRE REVENU PROVENANT DE SOURCES PUBLIQUES

Tous les transferts, autres que les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu garanti, les prestations d'assurance-chômage et les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, versés par les administrations fédérale, provinciales et municipales en 1980. Sont inclus les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux, les pensions aux anciens combattants, les versements en espèces aux personnes dans le besoin, les indemnités d'accidents du travail, les prestations versées dans le cadre des programmes de formation et de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada, les pensions aux veuves, aux aveugles et aux handicapés, etc.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: DIVIDENDES, INTÉRÊTS ET AUTRE REVENU DE PLACEMENTS

Intérêts provenant de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit, etc., ainsi que des intérêts perçus au titre d'obligations garanties et non garanties et de tous les dividendes de sources canadiennes et étrangères. Comprend également les loyers nets provenant de la location d'immeubles, des intérêts d'hypothèques et de prêts perçus, le revenu ordinaire provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie, et des intérêts de polices d'assurance de sources canadiennes ou étrangères.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN

Estimation de l'erreur type du revenu moyen calculé pour une distribution de revenus. Elle sert d'indicateur grossier de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé. Pour environ 68% des échantillons qui peuvent être tirés d'une base de sondage, la différence entre une estimation fondée sur un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95% des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99% des échantillons, elle est inférieure à deux fois et demie l'erreur type.

Remarques: Cette donnée n'est pas stockée dans la base de données. Elle a été calculée expressément pour la plupart des données publiées sur le revenu.

REVENU: PENSIONS DE RETRAITE, RENTES ET AUTRE REVENU EN ESPÈCES

Tout revenu ordinaire reçu pour un emploi antérieur du recensé ou à la suite du décès d'un parent. Comprend les pensions de fonctionnaires, de membres de la GRC ou de militaires retraités et toutes les rentes quel que soit leur acheteur; les paiements forfaitaires sont exclus.

Comprend aussi le revenu ordinaire reçu en 1980 qui n'a pas été déclaré dans l'une ou l'autre des sept sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, pension alimentaire, soutien d'enfant, soutien périodique provenant de personnes qui ne font pas partie du ménage, revenu net provenant de pensionnaires et chambreurs, revenu ne provenant pas de placements, tel que les pensions de retraite reçues de l'étranger, les bourses d'études, etc.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de la PSV. Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec doivent également être déclarées.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Les suppléments de revenu versés par les administrations provinciales et les pensions de retraite ne sont pas inclus dans cette source de revenu.

Voir aussi "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Total des prestations d'assurance-chômage reçues en 1980 avant les déductions d'impôt.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Variable dérivée permettant de déterminer l'élément qui constitue la part la plus importante du revenu total d'une unité. En 1981, plusieurs combinaisons des résultats ont été utilisées pour établir un classement des sources de revenu. Au niveau le plus détaillé, les sources de revenu ont été réparties en cinq catégories: salaires et traitements, travail autonome (agricole, non agricole), transferts gouvernementaux, placements et autres revenus. On a comparé les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories et c'est la valeur la plus élevée qui détermine la principale source de revenu.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Pour éviter les erreurs, il faudra consulter un spécialiste du domaine avant d'extraire des données connexes.

REVENU: REVENU D'UN EMPLOI

Revenu total reçu en 1980 par les personnes de 15 ans et plus sous forme de rémunération, de revenu net provenant d'un travail autonome non agricole et (ou) de revenu net agricole.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU MÉDIAN

Valeur centrale séparant la distribution d'un groupe particulier, selon la taille du revenu total, en deux parties égales, la première regroupant les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, elle est calculée de la façon suivante:

$M = L_m + c_m (d/f_m)$, où

M = médiane

L_m = limite inférieure de la tranche de revenu du groupe où $\frac{N}{2} = \frac{\Sigma W_i}{2}$ se situe, où

N = nombre d'unités dans la catégorie correspondant à la distribution

W_i = coefficient de pondération de chaque unité dans la catégorie

c_m = taille de la tranche de revenu médian

d = nombre d'unités nécessaires pour atteindre le milieu à partir de la tranche de revenu médian, c.-à-d.:

$$\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$$

f_m = nombre ou total (pondéré) des unités comprises dans la tranche de revenu médian.

Les revenus moyen et médian de même que les erreurs types du revenu moyen des particuliers sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans **et** qui ont un revenu (positif ou négatif). En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités comprises dans la distribution des revenus. Toutes ces statistiques sont arrondies au dollars près.

REVENU: REVENU MOYEN

Revenu total moyen pondéré de chaque unité d'un groupe particulier. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe par le nombre d'unités qui le composent.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes:

$$\overline{Y} = \frac{\Sigma(Y_i W_i)}{\Sigma W_i}, \text{ où}$$

$\overline{Y}$ = revenu moyen du groupe

Y_i = revenu réel de chaque unité du groupe

W_i = coefficient de pondération de chaque unité du groupe.

Les revenus moyen et médian de même que les erreurs types du revenu moyen des particuliers sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans **et** qui ont un revenu (positif ou négatif). En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités comprises dans la répartition des revenus. Toutes ces statistiques sont arrondies au dollar près.

REVENU: REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME AGRICOLE

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, y compris l'amortissement) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, en 1980. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Les subventions, les paiements supplémentaires ou les avances aux agriculteurs accordés par les administrations fédérale et provinciales devaient être déclarés.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME NON AGRICOLE

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, y compris l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en corporation ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, en 1980. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU SOUS FORME DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Revenu total reçu par les personnes de 15 ans et plus en 1980 sous forme de transferts de tous les paliers de gouvernement.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU TOTAL

Revenu total, en espèces, reçu par les personnes de 15 ans et plus durant l'année civile 1980.

Il s'agit d'une variable dérivée. Bien qu'on ait demandé explicitement aux répondants d'indiquer leur revenu total à l'exclusion des allocations familiales, on a plutôt choisi, pour établir le revenu total, d'ajouter aux revenus déclarés un montant fixe représentant les allocations familiales. Le revenu total est donc la somme des revenus provenant des sources suivantes:

- total des salaires et traitements
- revenu net provenant d'un travail autonome non agricole
- revenu net provenant d'un travail autonome agricole
- allocations familiales
- pensions de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec
- prestations d'assurance-chômage
- autre revenu provenant de sources publiques
- dividendes, intérêts et autre revenu de placements
- pensions de retraite, rentes et autre revenu en espèces

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Le concept de revenu total est le même en 1981 qu'en 1971, quoiqu'il existe certaines différences au niveau de la combinaison des sources de revenu. En 1971, des questions distinctes ont été posées pour chacune des sources suivantes: (i) dividendes et intérêts d'obligations et de dépôts; (ii) autre revenu de placements; (iii) pensions de retraite et (iv) autre revenu. Les prestations d'assurance-chômage devaient être déclarées au poste "Autres sources publiques".

Les personnes qui ont immigré au Canada en 1980 ou en 1981 ne devaient pas déclarer le revenu qu'elles avaient gagné avant leur arrivée au pays.

Au recensement de 1981, les pensionnaires d'institution n'étaient pas visés par les questions sur le revenu; par conséquent, l'univers du revenu aux recensements de 1971 et de 1981 est différent. De plus, les données sur les familles et les ménages, qui figurent dans les publications du recensement de 1981 se rapportent uniquement aux ménages privés, tandis qu'en 1971 elles portaient sur tous les ménages. Pour plus de renseignements, voir le bulletin 3.1-1 du recensement de 1971, n° 94-701 au catalogue.

Au recensement de 1961, le concept de revenu tout comme l'univers visé étaient plus restreints. Le revenu agricole ne figurait pas parmi les sources de revenu, l'échantillon ne comprenait que des ménages non agricoles et la population des Territoires du Nord-Ouest ne faisait pas partie de l'échantillon. De plus, la période de référence pouvait être soit les douze mois précédant le recensement ou, si le recensé ne connaissait pas son revenu pour cette période, l'année civile 1960. Pour plus de renseignements, voir le bulletin 4.1-11 du recensement de 1961, n° 98-511 au catalogue.

On utilise le même concept de revenu dans l'enquête sur les finances des consommateurs, mais l'univers de cette enquête diffère de celui des recensements. Pour plus de renseignements, voir le rapport annuel sur l'enquête, n° 13-207 au catalogue (publication annuelle).

REVENU: TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage, etc. Sont compris la solde et les allocations aux militaires, les pourboires, les commissions, les primes et les rétributions à la pièce ainsi que les gains occasionnels réalisés en 1980.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL.

SCOLARITÉ: CERTIFICATS D'ÉCOLES DE MÉTIERS ET AUTRES CERTIFICATS NON UNIVERSITAIRES

Détention d'un certificat ou d'un diplôme d'écoles de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'études non universitaires, ou les deux, peu importe que la personne détienne ou non d'autres titres scolaires.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses:
- Aucun certificat d'école de métiers ni d'autres études non universitaires;
- Certificat d'une école de métiers sans certificat d'études secondaires;
- Certificat d'autres études non universitaires sans certificat d'études secondaires;
- Certificat d'une école de métiers et certificat d'autres études non universitaires sans certificat d'études secondaires;
- Certificat d'une école de métiers avec certificat d'études secondaires;
- Autre certificat d'études non universitaires avec certificat d'études secondaires;
- Certificat d'une école de métiers et certificat d'autres études non universitaires avec certificat d'études secondaires.

Remarques: Cette variable dérivée produit toutes les combinaisons possibles de certificats d'écoles de métiers et d'autres diplômes d'études non universitaires. Elle indique également si le recensé a obtenu un certificat d'études secondaires. Ces renseignements sont très utiles en ce qu'ils permettent de définir les recoupements et les liens existant entre ces deux secteurs.

Un certificat d'écoles de métiers s'obtient généralement au terme de plusieurs années de formation à titre d'apprenti dans des métiers comme la soudure, la plomberie ou la menuiserie; il peut également être assorti de périodes de formation scolaire dans des collèges communautaires ou d'autres établissements du même genre. Un certificat ou diplôme d'études non universitaires s'obtient d'un établissement qui ne décerne pas de grade, comme une école d'infirmières, un collège communautaire, un CEGEP, un institut de technologie, une école de métiers privée ou un collège commercial privé.

* En 1971, une série spéciale de questions et de données portaient sur les cours d'apprentissage et la formation professionnelle. En 1981, les données relatives aux diplômes d'écoles de métiers ne peuvent pas être comparées directement avec les données de 1971 sur les cours de formation qui étaient définis comme des cours à plein temps de trois mois ou plus. En outre, dans les données de 1971, on a fait une distinction entre le cours d'apprentissage et la formation professionnelle à plein temps, et on a demandé la durée de la formation et la date où elle avait été terminée. Toutefois, on pourra faire des comparaisons générales entre les données de 1981 sur les certificats d'écoles de métiers et celles de 1971, surtout en les combinant avec les autres données relatives à la profession.

SCOLARITÉ: CERTIFICAT UNIVERSITAIRE SUPÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Détention d'un certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe que la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou une maîtrise ou un premier grade professionnel.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucun certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat;
Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat.

Remarques: Cette variable dérivée fournit un compte assez exact des personnes qui possèdent ce genre de diplôme, qu'elles aient ou non d'autres titres scolaires. Les diplômes ou certificats obtenus, après un premier grade, dans un même domaine d'études (par exemple, un diplôme en pédagogie) sont pris en compte par la variable "Plus haut grade, certificat ou diplôme" puisqu'il s'agit de titres supérieurs au baccalauréat. Toutefois, ce genre de diplôme peut aussi être obtenu après une maîtrise ou un premier grade professionnel, par exemple, un diplôme en médecine. Dans ces cas, ce sont ces genres de diplôme qui sont déclarés dans la variable "Plus haut grade ..." et il n'existe pas de données sur les personnes qui possèdent **et** des diplômes de spécialisation **et** un certificat universitaire **supérieur** au baccalauréat. Ce genre de certificat est décerné notamment dans des disciplines telles que les spécialisations en médecine, le génie appliqué, la technologie de pointe.

SCOLARITÉ: DIPLÔME EN MÉDECINE, EN ART DENTAIRE, EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE OU EN OPTOMÉTRIE

Obtention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe que les personnes possèdent ou non des titres scolaires plus élevés (par exemple, maîtrise ou doctorat acquis).

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucun diplôme en médecine;
Diplôme en médecine (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.);
Diplôme en médecine et maîtrise;
Diplôme en médecine et doctorat acquis.

Remarques: Cette variable dérivée complète la variable du plus haut grade en indiquant le nombre additionnel de diplômes en médecine que possèdent les personnes qui détiennent à la fois un diplôme en médecine et une maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable constitue une mesure plus juste des ressources médicales existant au Canada que le total des réponses à "Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire, ou en optométrie" obtenu pour la variable SCOLARITÉ: PLUS HAUT GRADE,

CERTIFICAT OU DIPLÔME. Ainsi, les personnes travaillant dans le domaine des sciences naturelles, dans la recherche en technologie médicale ou dans l'enseignement universitaire sont comptées comme possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat et un diplôme en médecine.

SCOLARITÉ: NOMBRE D'ANNÉES D'AUTRES ÉTUDES NON UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des diplômes ne sont pas décernés.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune; moins d'une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans ou plus.

Remarques: La scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire, devait être déclarée par les recensés, que l'établissement en cause exige ou non un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Les personnes qui avaient suivi des cours à titre de passe-temps ou de divertissement ne devaient pas en tenir compte.

Les recensés devaient indiquer le nombre d'années d'études qu'ils avaient terminées avec succès, quel que soit le nombre d'années qu'ils avaient effectivement mis pour le faire. Les personnes qui avaient reçu une autre formation non universitaire, que ce soit par correspondance ou dans le cadre de cours à temps partiel (de jour ou de soir), devaient déclarer le nombre d'années de scolarité auxquelles correspondaient, dans un programme régulier à plein temps, les crédits qu'elles avaient accumulés. Les études faites au CEGEP, tant du côté général que du côté professionnel, sont incluses dans cette catégorie.

En outre, les cours préparatoires aux études universitaires dispensés dans les collèges communautaires qui, en 1976, étaient considérés comme étant de niveau universitaire, sont compris dans la catégorie "Autres études non universitaires", en 1981. Ainsi, les recensés n'avaient pas à convertir au niveau universitaire les cours préparatoires suivis dans un collège communautaire. La raison de ce changement est qu'il n'existe pas de critères nationaux pour définir en quoi consiste un cours préparatoire à l'université et le contenu de ces cours varie d'une province à l'autre. Ainsi, le critère déterminant à ce chapitre est l'établissement où cette formation a été dispensée (les CEGEP et les collèges communautaires sont des établissements non universitaires).

* En 1976, les cours suivis dans un CEGEP (général) devaient être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient: aucune, 1 année ou moins, 2 années, 3 années ou plus.

** En 1971, on a recueilli les renseignements sur cette variable en demandant aux recensés combien d'années d'études ils avaient terminées depuis le secondaire. Les réponses, pour ce qui était de la formation non universitaire, étaient: aucune; 1; 2; 3+. Cette variable n'était pas comprise dans le recensement de 1961.

SCOLARITÉ: NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961**

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune; moins d'une année (de cours terminés); nombre d'années terminées: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 à 15.

Remarques: Le nombre d'années d'études est le nombre d'années scolaires terminées peu importe le temps qu'il a fallu pour le faire. Un programme d'études normal de deux semestres est considéré comme l'équivalent d'une année scolaire. Lorsque le recensé a fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), il devait convertir les crédits accumulés en années régulières de formation universitaire.

Les équivalences suivantes ont été établies pour les recensés qui avaient reçu une formation universitaire dans un collège classique du Québec: Belles-Lettres - 1 année d'université ou moins; Rhétorique - 2 années; Philo I - 3 années; et Philo II - 4 années.

Les personnes qui ont reçu une formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée ou affiliée à une université, devaient indiquer avoir reçu une formation universitaire. Les personnes qui recevaient ou avaient reçu une formation d'enseignant dans un établissement qui n'était pas affilié à une université étaient considérées comme ayant fait d'autres études non universitaires.

* En 1976, les cours préparatoires aux études universitaires et les cours dispensés dans les CEGEP (général) devaient être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants qui avaient fait des études au CEGEP n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient: aucune; 1 année ou moins; 2 années; 3 années; 4 années; 5 années; 6 années ou plus.

** En 1971, les réponses possibles étaient: aucune; 1; 2; 3; 4; 5; 6+. En 1961, on a demandé aux recensés d'indiquer la dernière année de cours à laquelle ils étaient inscrits, peu importe qu'ils l'aient terminée ou non, et les réponses possibles étaient: 1-2; 3; 4+. Aux recensements de 1961 et 1971, on n'a donné aucune indication particulière au sujet des cours préparatoires aux études universitaires.

SCOLARITÉ: PLUS HAUT GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Plus haut grade, certificat ou diplôme obtenu.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses:
Aucun grade, certificat ou diplôme;
Certificat d'études secondaires;
Certificat ou diplôme de métier;
Autre certificat ou diplôme non universitaire;
Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat;
Baccalauréat(s);
Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat;
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie;
Maîtrise(s);
Doctorat acquis.

Remarques: Il s'agit ici d'une variable dérivée des réponses à la question où l'on demandait de déclarer **tous** les grades, certificats ou diplômes obtenus. Bien que cette séquence ne soit pas nécessairement hiérarchique, elle indique tout de même les étapes de progrès scolaire.

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants: (i) un certificat d'études secondaires est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, avec cours général ou technique commercial; (ii) un certificat ou diplôme d'écoles de métiers est obtenu à la suite d'un apprentissage (certificat de compagnon) et (ou) d'une formation scolaire au terme de cours de préparation et de formation professionnelle dans des collèges communautaires, des instituts techniques et d'autres établissements similaires où l'on exige comme conditions minimales d'admission un certificat inférieur au diplôme d'études secondaires, à l'immatriculation ou à l'immatriculation supérieure, ou l'équivalent; (iii) un autre certificat ou diplôme non universitaire est obtenu dans un collège communautaire (programme de cours préparatoires à une école professionnelle, et de niveau semi-professionnel), un CEGEP (général et professionnel), un institut de technologie ou tout autre établissement ne décernant pas de grade. Cette catégorie englobe aussi les certificats d'enseignement décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant au niveau du baccalauréat obtenus dans une faculté d'éducation affiliée à une université; (iv) les certificats ou diplômes universitaires constituent habituellement une exigence des associations professionnelles oeuvrant dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances, etc. Lorsqu'un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est alors classé certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

* En 1976, les "certificats ou diplômes d'écoles de métiers" et les "certificats ou diplômes d'études universitaires supérieurs au baccalauréat" n'ont pas été pris en compte.

** En 1971, la question portait uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires. Les réponses, en 1971, étaient les suivantes: aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); baccalauréat; premier diplôme permettant d'exercer une profession; maîtrise ou licence, ou doctorat acquis.

*** En 1961, les diplômes universitaires n'ont pas été classés par genre.

SCOLARITÉ, PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT

Dernière année d'études terminée ou non au niveau primaire et secondaire, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus de la catégorie "autres études non universitaires". En outre, la personne qui a obtenu un diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a une scolarité plus élevée mais qui n'a pas de titre scolaire.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961**

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Dans les résultats du recensement de 1981, le plus haut niveau de scolarité peut être indiqué de diverses façons. L'échelle la plus complète et la plus générale est la suivante:

- Études primaires ou secondaires seulement
  - Aucune scolarité ou école maternelle seulement
  - De la 1re à la 4e année
  - De la 5e à la 8e année
  - 9e et 10e année
  - De la 11e à la 13e année
  - Certificat d'études secondaires
  - Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- Autres études non universitaires seulement
  - Sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires
  - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
  - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
- Études universitaires
  - Études universitaires sans grade universitaire
    - Sans autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
    - Avec autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

Etudes universitaires, avec grade universitaire
Avec baccalauréat ou premier grade professionnel
Avec certificat universitaire supérieur au baccalauréat
Avec maîtrise
Avec doctorat acquis.

Remarques: Cette variable qui est désignée comme le **plus haut** niveau de scolarité présuppose une hiérarchie de la scolarité; toutefois, il existe de nombreux cas où cette hiérarchie ne s'applique pas. S'il est tout à fait justifiable de classer les certificats ou diplômes d'écoles de métiers au-dessus des diplômes d'études secondaires parce que, d'une part, ces titres sont obtenus surtout en vue de l'exercice d'une profession ou de l'obtention d'un emploi et, d'autre part, parce que la plupart des titulaires de ces titres, à l'époque où ils faisaient leurs études, étaient plus âgés que les élèves du niveau secondaire, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Par conséquent, cette hiérarchie se trouve à mentir pour ce groupe de personnes. Par contre, on ne résoudrait pas le problème en plaçant cette catégorie au-dessous du niveau secondaire parce qu'on ne tiendrait pas compte alors des personnes qui, dans ce même groupe, ont un diplôme d'études secondaires. C'est pour cette raison que les données sur les certificats ou diplômes d'écoles de métiers (et les autres titres non universitaires) constituent une variable distincte, à savoir SCOLARITÉ: CERTIFICATS D'ÉCOLES DE MÉTIERS ET AUTRES CERTIFICATS NON UNIVERSITAIRES.

Un autre exemple des lacunes de cette hiérarchie est le cas des personnes qui ont fait à la fois des études universitaires et non universitaires. Ainsi, une personne qui aurait suivi des cours universitaires pendant moins d'un an et, pendant la même période, aurait fait des études non universitaires pour lesquelles elle n'aurait pas obtenu de diplôme serait considérée comme ayant une scolarité plus élevée que la personne qui aurait fait "seulement" des études non universitaires sanctionnées par un certificat ou un diplôme.

* En 1971 et 1976, cette variable était appelée "niveau de scolarité". En 1971, elle était définie comme la dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires terminée ou non, peu importe que les personnes aient reçu ou non un formation professionnelle ou postsecondaire non universitaire. En 1976, cette définition a été révisée de manière à insister sur le nombre d'années **terminées** au-delà du niveau secondaire. Elle se lisait comme suit: "Dernière année d'études primaires/secondaires ou dernière année d'études postsecondaires non universitaires ou universitaires achevée par le recensé."

** En 1961, les niveaux primaire, secondaire et universitaire étaient regroupés sous une seule question dans laquelle on demandait au recensé d'indiquer la dernière année d'études qu'il avait **faite** et non qu'il avait terminée. D'ailleurs, le titre de la variable indiquait bien qu'il s'agissait de la dernière année de cours suivis.

SCOLARITÉ: PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT À L'ÉCOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE

Dernière année d'études primaires ou secondaires terminée ou non, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, OU plus haut niveau atteint (1re à la 13e année) à l'école primaire ou secondaire.

Remarques: Les personnes inscrites dans un établissement scolaire au moment du recensement devaient indiquer l'année d'études. Les niveaux d'instruction exprimés en années varient d'une province à l'autre. Le nombre total d'années qui constituent le niveau primaire ou secondaire a également varié au cours des années.

Les recensés qui avaient fait leurs études primaires ou secondaires dans une école privée, par correspondance ou à temps partiel devaient indiquer l'année correspondante dans un programme régulier (de jour à plein temps). Les personnes qui avaient fait leurs études dans un établissement soit décloisonné (non divisé en années d'études) soit de promotion par sujet avaient la possibilité de donner une estimation de leur niveau ou d'inscrire le nombre réel d'années de fréquentation scolaire.

* En 1976, le plus haut niveau à l'école secondaire dans la province de Québec était la 12e année tandis qu'en 1981, c'est la 11e année. Par ailleurs, en 1976, 1971 et 1961, les personnes n'ayant aucune scolarité et celles ayant fréquenté uniquement l'école maternelle étaient comptées dans une catégorie distincte.

** En 1971, l'échantillon visé par la question sur les études primaires ou secondaires était composé de toutes les personnes de 5 ans et plus.

*** En 1961, les données étaient présentées pour les personnes de 5 ans et plus. A ce recensement, la question comprenait les réponses suivantes: aucune scolarité; maternelle; primaire, de la 1re à la 4e année; primaire, 5e année et plus; secondaire 1, 2, 3, 4 et 5.

SEMAINES TRAVAILLÉES, À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL, EN 1980

Les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé en 1980 devaient préciser si elles avaient travaillé surtout à plein temps ou à temps partiel. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi qu'elles avaient occupé pendant le plus grand nombre de semaines. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé en 1980.

Réponses: A plein temps; à temps partiel.

Remarques: Il n'y a pas de définition tout à fait précise du travail à plein temps, étant donné la durée variable du travail considéré comme travail à plein temps dans les diverses professions et activités économiques. Pour cette raison, il ne faut pas interpréter les données en fonction d'un nombre d'heures bien défini. En 1971, cette variable comprenait les pensionnaires d'institution qui avaient travaillé en 1970.

Des questions semblables ont été incluses dans l'enquête supplémentaire de la population active, en janvier 1981 (voir ACTIVITÉ pour les différences entre les champs d'application).

SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1980

Nombre de semaines au cours desquelles les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, ont travaillé, ne fût-ce que quelques heures, en 1980. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congé de maladie ou d'absences payées pour des cours de formation. Les travaux ménagers ou d'autres travaux effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du "travail". Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: Aucune ou nombre exact de semaines travaillées.

Remarques: Toute semaine au cours de laquelle le recensé a travaillé, ne fût-ce que quelques heures, a été comptée comme une semaine de travail.

Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été payés pour une année complète, même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de douze mois). En 1971, cette variable a tenu compte des pensionnaires d'institution et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52).

L'enquête supplémentaire sur la population active de janvier 1981 contenait des questions dont l'objet était de recueillir des renseignements semblables sur le travail effectué par les recensés au cours de l'année. Pour les différences au niveau du champ d'application entre le recensement et l'enquête sur la population active, voir l'Annexe B-2.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

SEXE

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Population totale.

Réponses: Masculin; féminin.

Remarques: Comme certains prénoms, par exemple, Claude, Dominique ou Camille, ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer "Masculin" ou "Féminin".

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LE MÉNAGE - LIEN AVEC LA PERSONNE REPÈRE (PERSONNE 1)

Lien de chaque membre du ménage avec la Personne 1. Un membre du ménage peut être apparenté à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre (par exemple, époux ou épouse, fils ou fille, père ou mère) ou encore être non apparenté à la Personne 1 (par exemple, chambreur, compagnon d'appartement, employé).

Recensements: 1981*, 1976**, 1971***

Population: Population totale.

Réponses: Personne 1;

Apparenté à la Personne 1 - Époux ou épouse, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-soeur, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, autre personne apparentée (non précisée ailleurs), conjoint d'une autre personne apparentée, partenaire en union libre d'une autre personne apparentée, fils ou fille d'une autre personne apparentée;

Non apparenté à la Personne 1 - chambreur ou chambreuse, conjoint du chambreur ou de la chambreuse, partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse, fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse, compagnon ou compagne d'appartement, conjoint du compagnon ou de la compagne d'appartement, partenaire en union libre du compagnon ou de la compagne d'appartement, fils ou fille du compagnon ou de la compagne d'appartement, employé(e), conjoint de l'employé(e), partenaire en union libre de l'employé(e), fils ou fille de l'employé(e), pensionnaire d'institution, et, dans les colonies huttérites, associé(e), conjoint de l'associé(e), fils ou fille de l'associé(e).

* Au recensement de 1981, l'expression "Personne 1" remplace celle de "chef de ménage" pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 devait être choisie de la façon suivante:

- l'un des conjoints (époux ou épouse) d'un couple marié vivant dans le même logement;
- l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge;

ou encore, tout adulte du ménage.

** En 1976, le chef de ménage était:

- l'époux ou l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

*** En 1971, le chef de ménage était:

- l'époux plutôt que l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

STATUT PROFESSIONNEL (VARIABLE DÉRIVÉE)

Statut professionnel des personnes occupées âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, suivant qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à la commission ou contre rémunération en nature, qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine précédant le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, leur emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1980. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Il s'agit d'une variable dérivée.

<u>Recensements</u>: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

<u>Population</u>: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

<u>Réponses</u>: TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS (SALARIÉS); TRAVAILLEURS FAMILIAUX NON RÉMUNÉRÉS (AYANT TRAVAILLÉ SANS RÉMUNÉRATION POUR UN PARENT DANS UNE ENTREPRISE OU FERME FAMILIALE);

TRAVAILLEURS AUTONOMES SANS AIDE RÉMUNÉRÉE (PROPRE COMPTE);
TRAVAILLEURS AUTONOMES AVEC AIDE RÉMUNÉRÉE (EMPLOYEURS).

Remarques: TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS (SALARIÉS)

Personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles travaillaient surtout contre rémunération, à la commission ou pour des pourboires. Sont comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération en nature dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour des ménages privés, par exemple, en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage, etc.

Dans les publications du recensement de 1981, on compte habituellement parmi les travailleurs rémunérés les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée en corporation. Il convient de souligner également que, dans la plupart des publications et tableaux de 1981, au lieu de donner le total des travailleurs rémunérés qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980, on a choisi plutôt, même si l'on disposait de toutes les données requises, de fournir des statistiques sur les travailleurs rémunérés qui faisaient partie de la population active au cours de la semaine précédant le recensement. Les données de 1971 et 1981 sur les travailleurs rémunérés ne sont peut-être pas parfaitement comparables. Par exemple, au contrôle en 1971, les camelots ont été classés comme travailleurs rémunérés, tandis qu'en 1981 ils sont considérés comme des travailleurs autonomes. Voir aussi la note concernant ces travailleurs à la rubrique "Travailleurs familiaux non rémunérés".

TRAVAILLEURS FAMILIAUX NON RÉMUNÉRÉS (AYANT TRAVAILLÉ SANS RÉMUNÉRATION POUR UN PARENT DANS UNE ENTREPRISE OU FERME FAMILIALE)

Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1980 et dont l'emploi déclaré consistait surtout à accomplir des tâches, sans rémunération régulière en espèces et pour un parent du même ménage, qui contribuaient à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent est le propriétaire ou l'exploitant.

Les données de 1971 et 1981 ne sont peut-être pas parfaitement comparables. Par exemple, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles qui travaillaient moins de vingt heures par semaine sans rémunération étaient exclues de la population active. Ces personnes font maintenant partie de la population active occupée. A la suite des modifications apportées aux lois fiscales et aux méthodes de recensement, certaines personnes qui étaient considérées auparavant comme des travailleurs familiaux non rémunérés sont classées désormais travailleurs rémunérés. Ces modifications fiscales ont permis que, pour l'année d'imposition 1980, le salaire d'un des conjoints puisse être déduit à titre de dépenses. Il se peut donc, en raison de ces changements, qu'un certain nombre de travailleurs familiaux non rémunérés soient devenus des travailleurs rémunérés. Par ailleurs, le contrôle de cette catégorie de travailleurs a été beaucoup plus rigoureux au recensement de 1981.

TRAVAILLEURS AUTONOMES SANS AIDE RÉMUNÉRÉE (PROPRE COMPTE)
TRAVAILLEURS AUTONOMES AVEC AIDE RÉMUNÉRÉE (EMPLOYEURS)

Personnes de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1980 et dont l'emploi déclaré consistait surtout en un travail autonome. Dans les publications et les tableaux du recensement de 1971 et 1981, l'expression "travailleurs autonomes" exclut habituellement les travailleurs autonomes dans une entreprise constituée en corporation. Les recensés devaient cocher la case "à votre compte sans aide rémunérée" ou "à votre compte avec aide rémunérée" et ensuite préciser si leur entreprise ou leur ferme était constituée en corporation.

La catégorie des travailleurs autonomes comprend les personnes qui exploitent une entreprise ou exercent une profession, seules ou avec des associés, qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire, qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier, par exemple, les architectes et les infirmières particulières, qui prennent des pensionnaires à la maison (en pension complète ou en demi-pension) ou exploitent une garderie de jour pour des pensionnaires, des chambreurs ou des enfants de voisins, qui exploitent une entreprise de distribution directe pour la vente et la livraison d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses, des savons, etc., et les personnes qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou en association.

Il est à noter qu'en raison des modifications fiscales mentionnées plus haut, il se peut qu'un certain nombre de travailleurs autonomes sans aide rémunérée soient devenus des travailleurs autonomes avec aide rémunérée, s'ils ont choisi de verser un salaire à leur conjoint.

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés au recensement sont classées travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans aide rémunérée) dans l'enquête sur la population active. Ce sont des particuliers qui travaillent pour des ménages privés, par exemple, en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage, etc. Cependant, des données distinctes sont recueillies dans le cadre de l'enquête afin de tenir compte de la catégorie des "travailleurs rémunérés". Dans l'enquête sur la population active, cette catégorie se compose des travailleurs rémunérés du secteur privé, du secteur public commercial et du secteur public non commercial. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'enquête, il faudra tenir compte des différences entre le champ d'application des définitions d'ACTIVITÉ établies pour ces deux enquêtes.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre 1961 et 1971.

STATUT PROFESSIONNEL (VARIABLE DIRECTE)

Remarques: Voir STATUT PROFESSIONNEL (VARIABLE DÉRIVÉE). Cette variable se distingue uniquement par le fait que les travailleurs autonomes dont la

ferme ou l'entreprise est constituée en corporation ne sont pas considérés comme des travailleurs rémunérés. Dans les publications du recensement de 1971 et de 1981, les travailleurs autonomes dans des entreprises constituées en corporation sont habituellement inclus dans la catégorie des travailleurs rémunérés, et ce pour que les données sur ces travailleurs puissent être comparées à celles de l'enquête auprès des établissements et du système de comptabilité nationale. Toutefois, dans certains types d'analyses, les catégories établies à partir de la variable directe sont plus utiles. Par conséquent, ces catégories figurent encore dans la base de données; on peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Municipalité (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu de résidence habituel du recensé le 1er juin 1976, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement à l'univers de la mobilité (voir "Population" à MOBILITÉ).

TAUX D'ACTIVITÉ

Pourcentage de la population active totale (pendant la semaine de référence) par rapport à la population totale de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, dans un secteur, un groupe ou une catégorie donnée. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: En 1976 et 1971, les pensionnaires d'institution étaient exclus de la population active, mais ils étaient habituellement pris en compte dans le calcul des taux d'activité. Pour les différences entre les données, voir la définition d'ACTIVITÉ.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active totale (dans la semaine de référence) dans un secteur, un groupe ou une catégorie. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: Pour plus de renseignements, notamment les différences entre les données de 1981 et celles des recensements précédents, voir la définition d'ACTIVITÉ.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

TRAVAIL EN 1980

Indique le nombre de semaines au cours desquelles les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, ont travaillé, en 1980, à plein temps ou à temps partiel. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1980.

Réponses: N'a pas travaillé en 1980;
A travaillé: de 1 à 13 semaines à plein temps;
de 1 à 13 semaines à temps partiel;
de 14 à 26 semaines à plein temps;
de 14 à 26 semaines à temps partiel;
de 27 à 39 semaines à plein temps;
de 27 à 39 semaines à temps partiel;
de 40 à 48 semaines à plein temps;
de 40 à 48 semaines à temps partiel;
de 49 à 52 semaines à plein temps;
de 49 à 52 semaines à temps partiel.

Remarques: Pour les besoins du recensement, les personnes ayant travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps étaient considérées comme ayant travaillé une année complète à plein temps. Il s'agit d'une nouvelle variable en 1981, quoique des renseignements semblables puissent être tirés de la base de données de 1971.

FAMILLES

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Les familles économiques sont classées selon l'état matrimonial de leurs membres et les liens qui les unissent.

Recensement: 1981

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Remarques: Dans les publications, cette variable est présentée de la façon suivante:

Familles époux-épouse
- Couples mariés seulement
- Couples mariés avec enfants célibataires (jamais mariés) seulement
- Couples mariés avec d'autres personnes apparentées seulement, c.-à-d. les couples mariés vivant avec d'autres personnes apparentées, mais sans enfants (peu importe l'état matrimonial de ces derniers) à la maison
- Toutes les autres familles époux-épouse, c.-à-d. les familles composées de couples mariés, d'enfants mariés et de leur famille avec ou sans enfants célibataires (jamais mariés) ou d'autres personnes apparentées

Familles autres que les familles époux-épouse
- Personne repère de sexe masculin, avec enfants célibataires (jamais mariés) seulement
- Personne repère de sexe féminin, avec enfants célibataires (jamais mariés) seulement
- Toutes les familles autres que les familles époux-épouse

Cette variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données. Le terme "enfants" désigne les fils et les filles de la personne repère d'une famille économique.

COMPOSITION DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon le nombre et (ou) les groupes d'âges des enfants à la maison.

Recensements: 1981, 1976, 1971*

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Réponses: **Familles selon le nombre d'enfants à la maison**

Total des familles
- Total des familles sans enfants à la maison
- Total des familles avec enfants à la maison
  - 1 enfant à la maison
  - 2 enfants à la maison
  - 3 enfants à la maison

4 enfants à la maison
5 enfants à la maison
6 enfants à la maison
7 enfants à la maison
8 enfants ou plus à la maison

Familles selon les groupes d'âges des enfants à la maison

Total des familles
Total des familles avec enfants à la maison
Total des familles
- dont tous les enfants à la maison ont 18 ans ou plus
- avec au moins un enfant de 18 ans ou plus et au moins un enfant de 17 ans ou moins à la maison
- dont tous les enfants à la maison ont 17 ans ou moins
Moins de 6 ans
6 à 14 ans
15 à 17 ans
Moins de 6 ans et 6 à 14 ans
Moins de 6 ans et 15 à 17 ans
6 à 14 ans et 15 à 17 ans
Moins de 6 ans, 6 à 14 ans et 15 à 17 ans

Remarques: Pour une définition des enfants, voir SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT. Il s'agit d'une variable dérivée.

* Les chiffres sont publiés selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

COMPOSITION DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Les familles économiques sont classées selon la présence ou non d'enfants.

Recensement: 1981

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Remarques: Dans les publications, cette variable est présentée de la façon suivante:

Familles époux-épouse
Couples mariés seulement
Couples mariés avec enfants de moins de 16 ans
Autres couples mariés
Familles autres que les familles époux-épouse
Personne repère de sexe masculin
Avec enfants de moins de 16 ans
Sans enfants de moins de 16 ans
Personne repère de sexe féminin
Avec enfants de moins de 16 ans
Sans enfants de moins de 16 ans

Cette variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données. L'expression "enfants de moins de 16 ans" désigne toutes les personnes (autres que la personne repère) dans une famille économique qui ne se sont jamais mariés et qui avaient moins de 16 ans le jour du recensement.

COMPOSITION DU MÉNAGE AVEC FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon le nombre d' "autres personnes" dans le ménage.

L'expression **autres personnes** désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille.

Recensement: 1981

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Remarques: Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage du point de vue de la famille de recensement.

La variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données.

FAMILLE DE RECENSEMENT

Époux et épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, peu importe leur âge) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) avec un ou plusieurs enfants jamais mariés (quel que soit leur âge) vivant dans le même logement. Aux fins du recensement, les personnes vivant en union libre sont considérées comme "actuellement mariées", peu importe leur état matrimonial légal; elles figurent donc comme une famille époux-épouse dans les tableaux sur la famille de recensement (voir Annexe D).

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: La famille de recensement ainsi que sa catégorisation et ses variables connexes sont dérivées des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial, et à partir de l'ordre dans lequel les membres du ménage paraissent sur le questionnaire.

FAMILLE ÉCONOMIQUE

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Les personnes qui vivent en union libre sont considérées, aux fins du recensement, comme actuellement mariées, quel que soit leur état

matrimonial légal; elles figurent donc comme des couples mariés dans les tableaux sur les familles économiques (voir Annexe D).

Recensements: 1981, 1976, 1971

Remarques: Pour former une famille économique, les membres d'un ménage doivent être apparentés par le sang, par alliance ou par adoption, tandis que pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent avoir des liens conjugaux (époux-épouse) ou des liens de filiation (parent et enfant jamais marié). Par conséquent, la famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru est considérée comme une personne hors famille, selon la définition de famille de recensement, mais fait partie de la famille économique incluant son fils et sa bru; deux familles apparentées, ou plus, vivant ensemble constituent également une famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru); deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble forment une famille économique, mais non une famille de recensement puisqu'ils ne répondent pas à la définition de cette dernière. Lorsque des personnes vivant ensemble sont apparentées, par exemple, deux frères, mais ne le sont pas à la Personne 1 du ménage (lorsque le lien avec la Personne 1 déclaré est, par exemple, chambreur, compagnon d'appartement ou employé), il est alors impossible de déterminer une famille économique à cause des contraintes du traitement des données.

La famille économique ainsi que sa catégorisation et ses variables connexes sont dérivées des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial, et d'après l'ordre dans lequel les membres du ménage paraissent sur le questionnaire.

GENRE DE FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon qu'elles soutiennent ou non leur propre ménage, c'est-à-dire que la personne qui est responsable du paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., fait partie ou non d'une famille de recensement.

Famille principale - Famille de recensement dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Famille secondaire - Famille de recensement dont la personne responsable des paiements du ménage ne fait pas partie.

Recensements: 1981*, 1976, 1971

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Remarques: Si la personne déclarée comme responsable des paiements du ménage est une personne hors famille ou habite ailleurs, il n'y a pas de famille principale dans le ménage, même si la Personne 1 fait partie d'une famille

de recensement. Par conséquent, toute famille de recensement dans un tel ménage est considérée comme une famille de recensement secondaire.

Il s'agit d'une variable dérivée.

* Le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié en 1981. Une nouvelle question dans le questionnaire permet de connaître la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., et sert à déterminer les familles principales et secondaires.

Dans les recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef de ménage. Quoique, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage sera probablement la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

GENRE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Les familles économiques sont classées selon qu'elles soutiennent ou non leur propre ménage, c'est-à-dire que la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., fait partie ou non d'une famille économique.

Famille économique principale - Famille économique dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Famille économique secondaire - Famille économique dont la personne responsable des paiements du ménage ne fait pas partie.

Recensements: 1981*, 1976, 1971

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Remarques: Si la personne déclarée comme responsable des paiements du ménage est une personne seule (personne hors famille économique) ou habite ailleurs, il n'y a pas de famille économique principale dans le ménage, même si la Personne 1 fait partie d'une famille économique. Par conséquent, toute famille économique dans un tel ménage doit être considérée comme une famille économique secondaire.

Il s'agit d'une variable dérivée.

* En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille économique a été modifié. Une nouvelle question dans le questionnaire permet de connaître la personne qui paie le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, et sert à déterminer les familles économiques principales et secondaires.

Dans les recensements antérieurs, la famille économique principale était celle du chef de ménage. Quoique, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage sera probablement la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

MODALITÉ DE VIE

Les personnes sont classées selon qu'elles font partie d'un ménage familial ou non familial et selon leur situation dans la famille de recensement.

Recensement: 1981

Population: Personnes dans les ménages privés.

Remarques: Cette variable permet de produire des données sur la modalité de vie au niveau de la population.

Dans les publications, cette variable est classée de la façon suivante:

- Total des personnes dans les ménages privés
  - Total des personnes dans les ménages familiaux
    - Époux, épouses ou parents seuls
    - Enfants
    - Personnes hors famille
      - Vivant avec des personnes apparentées*
      - Vivant avec des personnes non apparentées seulement**
  - Total des personnes dans les ménages non familiaux
    - Vivant avec des personnes apparentées*
    - Vivant avec une ou plusieurs personnes non apparentées seulement
    - Vivant seules

Cette variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données.

* Peut comprendre des personnes non apparentées.

** Ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement.

REVENU: CATÉGORIE DE REVENU *

Variable dérivée qui est désignée LOINC dans la base de données et qui indique la situation de la famille économique ou de la personne seule par rapport aux seuils de faible revenu. Ces seuils sont établis séparément pour des familles de différentes tailles qui habitent dans des régions plus ou moins urbanisées.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Familles économiques et personnes seules.

Réponses: ABOVELINE; BELOWLINE; NOTAPPCBL.

Remarques: Les trois codes de cette variable indiquent le revenu de la famille économique ou de la personne seule de la façon suivante:

ABOVELINE:

Cette valeur indique que le revenu total de la famille économique ou de la personne seule, en 1980, n'était pas inférieur au seuil de faible revenu établi.

BELOWLINE:

Cette valeur indique que le revenu total de la famille économique ou de la personne seule, en 1980, était inférieur au seuil de faible revenu établi.

NOTAPPCBL:

Cette valeur indique que la famille économique ou la personne seule ne satisfait pas aux définitions appliquées aux seuils de faible revenu.

Pour plus de renseignements sur les concepts et définitions, et sur le champ d'application, voir le bulletin de recensement de 1981 Familles économiques -Revenu et certaines caractéristiques.

* En 1971, la variable ÉTAT DU REVENU figurait dans les bulletins du recensement au lieu de CATÉGORIE DE REVENU.

REVENU: REVENU TOTAL DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Variable dérivée, c'est-à-dire établie par l'addition du revenu total de tous les membres d'une famille de recensement.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL dans la section Population.

REVENU: REVENU TOTAL DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Variable dérivée, c'est-à-dire établie par l'addition du revenu total de tous les membres d'une famille économique.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL dans la section Population.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Catégorisation de la population en personnes faisant partie d'une famille et en personnes hors famille (voir Annexe D).

Personnes faisant partie d'une famille - Membres d'un ménage qui font partie d'une famille de recensement. Ces personnes sont classées comme suit:

> **Époux** ou **épouse** - Personne qui habite le même logement que son conjoint. Les personnes vivant en union libre sont considérées, aux fins du recensement, comme actuellement mariées, quel que soit leur état matrimonial légal, et figurent donc comme des familles époux-épouse dans les tableaux.
>
> **Parent seul** - Mère ou père, sans conjoint, qui habite un logement avec un ou plusieurs enfants célibataires (jamais mariés).
>
> **Enfant** - Fils et filles (y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit) qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leurs parents. Les fils et les filles qui se sont déjà mariés, peu importe leur état matrimonial au moment du recensement, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de leurs parents, même s'ils vivent dans le même logement.

Personnes hors famille - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille de recensement. Ils peuvent être **apparentés** à la personne repère du ménage, la Personne 1 (par ex., beau-frère, cousine ou grand-père) ou **non apparentés** (par ex., chambreur, compagne d'appartement ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille.

Recensements: 1981, 1976*, 1971**

Population: Personnes dans les ménages privés.

Réponses: Époux ou partenaire en union libre de sexe masculin; épouse ou partenaire en union libre de sexe féminin; père seul; mère seule; enfant; personne hors famille.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée.

* Depuis le recensement de 1976, les enfants en foyer nourricier, les enfants en tutelle et les pupilles non apparentés, peu importe si une rémunération a été versée ou non pour leur garde, sont considérés comme des chambreurs et non comme des enfants dans une famille (comme c'était le cas aux recensements précédents) afin de respecter davantage la définition et le sens littéral du terme enfant (c.-à-d. fils ou fille) dans la famille de recensement.

** Les données publiées de 1971, 1976 et 1981 sur la SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT peuvent être comparées, quoique la définition de ce concept dans le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 correspond à la définition actuelle de la STRUCTURE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des personnes selon qu'elles font partie ou non d'une famille économique (voir Annexe D).

Membres d'une famille économique - Membres d'un ménage qui font partie d'une famille économique.

Personnes seules - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule dans un logement est toujours classée personne seule.

Recensements: 1981, 1976, 1971

Population: Personnes dans les ménages privés.

Remarques: Dans les publications, les membres d'une famille économique peuvent aussi être classés de la façon suivante:

Conjoints dans les familles époux-épouse
Personne repère dans les familles autres que les familles époux-épouse
Enfants de moins de 15 ans
Enfants mariés (de la personne repère) âgés de 15 ans et plus
Autres enfants (de la personne repère) âgés de 15 ans et plus
Autres personnes apparentées (à la personne repère) âgées de 15 ans et plus

On peut obtenir également des répartitions par âge et par sexe.

Il s'agit d'une variable dérivée.

STRUCTURE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Catégorisation des familles de recensement en familles époux-épouse (avec ou sans enfants présents) et en familles monoparentales selon le sexe du parent.

Recensements: 1981, 1976, 1971

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Remarques: Dans certains tableaux publiés, les données sur la fécondité (échantillon d'un cinquième des ménages seulement) sont combinées à celles sur la structure de la famille afin de classer les familles époux-épouse sans enfants présents de façon plus précise:

Familles sans enfants à la maison - Familles dont l'épouse a déclaré avoir mis des enfants au monde, mais ces derniers n'habitent plus avec elle.

Familles sans enfants - Familles dont l'épouse a déclaré n'avoir jamais mis d'enfants au monde.

Des données sur le sexe et la répartition par âge sont également disponibles.

Il s'agit d'une variable dérivée.

STRUCTURE DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Catégorisation des familles économiques en familles économiques époux-épouse et en familles économiques autres que les familles époux-épouse.

Familles économiques époux-épouse - Familles dont un des conjoints, soit l'époux ou l'épouse, est la personne repère de la famille économique.

Familles économiques autre que les familles époux-épouse - Familles monoparentales dont le père ou la mère, selon le cas, est la personne repère de la famille économique ou familles où une personne hors famille (de recensement) est la personne repère de la famille économique.

Recensement: 1981

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Remarques: Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

Cette variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données.

MÉNAGES

COMPOSITION DU MÉNAGE

Répartition des ménages privés en MÉNAGES FAMILIAUX et en MÉNAGES NON FAMILIAUX. Un MÉNAGE FAMILIAL est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, par exemple des personnes qui habitent le même logement et qui ont des liens conjugaux (époux-épouse) ou des liens de filiation (parent et enfant jamais marié).

Les MÉNAGES FAMILIAUX sont classés en ménages familiaux sans autres personnes et en ménages familiaux avec d'autres personnes.

Un MÉNAGE NON FAMILIAL est composé d'une personne qui vit seule dans un logement privé ou d'un groupe de personnes qui partagent un seul logement privé, mais ne forment pas une famille de recensement.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Ménages privés.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée, c'est-à-dire établie selon qu'il y a ou non des familles de recensement dans le ménage et, à ce titre, les données de cette variable ne figurent pas dans la base de données.

DURÉE D'OCCUPATION

Période d'occupation continue du logement par la personne responsable des paiements du ménage ou, si cette personne ne fait pas partie du ménage, par celle qui a répondu aux questions sur le logement.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés .

Réponses: Moins d'un an; un à deux ans; trois à cinq ans; six à dix ans; plus de dix ans.

Remarques: En 1961 et 1971, la variable DURÉE D'OCCUPATION désignait la période durant laquelle le chef de ménage a demeuré de façon ininterrompue dans son logement, tandis qu'en 1981, elle correspond à la période d'occupation continue du logement par la personne responsable des paiements du ménage. Quoique, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage est également la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas. Les répondants doivent indiquer des années complètes, sauf s'ils occupent leur logement depuis moins d'un an.

GENRE DE MÉNAGE

Répartition fondamentale des ménages privés en MÉNAGES FAMILIAUX et en MÉNAGES NON FAMILIAUX. Un MÉNAGE FAMILIAL est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, par exemple des personnes qui habitent le même logement et qui ont des liens conjugaux (époux-épouse) ou des liens de filiation (parent et enfant jamais marié). Un MÉNAGE UNIFAMILIAL se compose d'une seule famille de recensement qui occupe un logement privé. Il peut s'agir de la famille de la personne repère du ménage ou d'une famille apparentée, d'une famille chambreuse ou de tout autre genre de famille vivant avec une personne repère hors famille. Un MÉNAGE MULTIFAMILIAL se compose de deux familles de recensement ou plus qui occupent le même logement privé. Une de ces familles peut être celle de la personne repère du ménage ou il peut s'agir d'une personne repère hors famille vivant avec deux familles de recensement ou plus.

Un MÉNAGE NON FAMILIAL est constitué d'une personne qui vit seule dans un logement privé ou d'un groupe de personnes qui partagent un seul logement privé, mais ne forment pas une famille de recensement.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Ménages privés.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée, c'est-à-dire établie selon qu'il y a ou non des familles de recensement dans le ménage et, à ce titre, les données de cette variable ne sont pas contenues dans la base de données. Dans les publications, le mode de présentation le plus détaillé de la variable est le suivant:

- Ménages familiaux
  - Ménages unifamiliaux
    - Ménages de famille principale
      - Familles époux-épouse
        - Sans enfants
          - Sans autres personnes
          - Avec d'autres personnes
        - Avec enfants
          - Sans autres personnes
          - Avec d'autres personnes
      - Familles monoparentales
        - Sans autres personnes
        - Avec d'autres personnes
    - Ménages de famille secondaire
      - Familles époux-épouse
        - Sans enfants
        - Avec enfants
      - Familles monoparentales
  - Ménages multifamiliaux
- Ménages non familiaux
  - Une personne seulement
  - Deux personnes ou plus

À noter que la version agrégée de cette variable figure dans quelques-uns des tableaux des publications du recensement.

L'IMPÔT FONCIER EST-IL COMPRIS DANS LES PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES?

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans les paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Oui; non.

LOYER BRUT

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre du logement.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire.

Réponses: Moins de $50; $50-99; $100-149; $150-199; $200-249; $250-299; $300-349; $350-399; $400-449; $450-499; $500-549; $550-599; $600-649; $650-699; $700-749; $750-799; $800-849; $850-899; $900-949; $950-999; $1,000 et plus.

Remarques: Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.

LOYER MENSUEL EN ARGENT

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire.

Réponses: Moins de $150*; $150-199; $200-249; $250-299; $300-349; $350-399; $400-499; $500-699; $700 et plus.

Remarques: Comprend également, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer.

* La catégorie "Moins de $150" comprend les logements sans loyer en argent.

MÉNAGE

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu de résidence habituelle ailleurs au Canada. Il se compose ordinairement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les bulletins sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Les ménages sont classés en trois catégories: les MÉNAGES PRIVÉS, les MÉNAGES COLLECTIFS et les MÉNAGES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

MÉNAGE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Personne ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique. Seules des données fragmentaires sont disponibles sur ces ménages.

Remarques: En 1971, l'expression MÉNAGES À L'ÉTRANGER était utilisée. Avant le recensement de 1971, ces ménages étaient comptés avec les ménages privés, et les données sur le logement étaient imputées en conséquence. En 1971, ces ménages ont été également inclus dans le chiffre des ménages privés, mais les données sur le logement **n'ont pas** été imputées. En 1976 et 1981, les ménages à l'extérieur du Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été pris en compte dans le chiffre des ménages privés et des logements privés occupés.

MÉNAGE COLLECTIF

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu de résidence habituelle ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers et (ou) temporaires ne sont pas présentées.

Remarques: Voir LOGEMENT COLLECTIF.

MÉNAGE PRIVÉ

La ou les personnes (autres que des résidents étrangers) qui occupent un logement privé et qui n'ont pas de lieu de résidence habituelle ailleurs au Canada. Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés.

MODE D'OCCUPATION

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Propriétaire; locataire.

Remarques: Un logement est classé "possédé" même s'il est hypothéqué ou grevé d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location, ou encore faire partie d'un condominium enregistré ou non.

Un logement est classé "loué" même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou qu'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

MODE D'OCCUPATION - CONDOMINIUM

Indique si le logement fait partie d'un condominium enregistré.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire.

Remarques: Un condominium est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

MONTANT ANNUEL DE L'IMPÔT FONCIER

Montant annuel approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Aucun ou valeur en dollars.

Remarques: Comprend les taxes d'amélioration locale même si elles sont facturées séparément.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'EAU ET DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles.

Réponses: Rien (ou compris dans le loyer, les taxes municipales ou d'autres paiements) ou valeur en dollars.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable "paiement mensuel moyen au titre de l'eau" ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles.

Réponses: Rien (ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements) ou valeur en dollars.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable "paiement mensuel moyen au titre de l'électricité" ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'HUILE (MAZOUT), DU GAZ, DU CHARBON, DU BOIS OU DE TOUT AUTRE COMBUSTIBLE

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles.

Réponses: Rien (ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements) ou valeur en dollars.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable "paiement mensuel moyen au titre du gaz" et "paiement annuel moyen au titre du charbon, de l'huile, du bois ou du kérosène" ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

PAIEMENT HYPOTHÉCAIRE MENSUEL

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Aucun ou valeur en dollars.

Remarques: Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels, par exemple s'ils sont effectués une ou deux fois par année, ou encore à chaque trimestre, il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année, pour obtenir le montant moyen versé chaque mois.

PERSONNE RESPONSABLE DES PAIEMENTS DU MÉNAGE

La ou une des personnes du ménage qui est responsable du paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc.

Recensement: 1981

Population: Ménages privés.

Réponses: Personne responsable des paiements du ménage; personne non responsable des paiements du ménage.

Remarques: Les données recueillies pour cette variable servent uniquement à établir les variables SOUTIEN DU MÉNAGE et FAMILLE PRINCIPALE.

Si la PERSONNE RESPONSABLE DES PAIEMENTS DU MÉNAGE est membre d'une famille de recensement qui fait partie du ménage, cette famille est désignée FAMILLE PRINCIPALE. Cependant, si la PERSONNE RESPONSABLE DES PAIEMENTS DU MÉNAGE est une personne hors famille de recensement ou habite ailleurs, il n'y a alors pas de FAMILLE PRINCIPALE dans le ménage. Toute famille dans un tel ménage est considérée automatiquement comme une FAMILLE SECONDAIRE. Pour plus de détails, voir la définition de GENRE DE FAMILLE.

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Moins de $100; $100-199; $200-299; $300-399; $400-499; $500-599; $600-699; $700-799; $800-899; $900-999; $1,000-1,099; $1,100-1,199; $1,200-1,299; $1,300-1,399; $1,400-1,499; $1,500 et plus.

Remarques: Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels ainsi que l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires).

REVENU: REVENU TOTAL DU MÉNAGE

Variable dérivée, c'est-à-dire établie par l'addition du revenu total de tous les membres du ménage.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" à REVENU: REVENU TOTAL dans la section Population.

SOUTIEN DU MÉNAGE

La ou une des personnes dans le ménage qui paie le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si cette personne ne fait pas partie du ménage, c'est la Personne 1 qui est considérée comme le soutien.

Recensement: 1981

Population: Ménages privés.

TAILLE DE MÉNAGE

Nombre de personnes dans un MÉNAGE PRIVÉ.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Ménages privés.

LOGEMENTS

DEMI-SALLES DE BAINS

Nombre de demi-salles de bains dans un logement. Une demi-salle de bains comprend une toilette avec chasse d'eau et un lavabo, mais pas de baignoire ni de douche. Toute autre combinaison possible d'installations sanitaires correspond à "Aucune" aux fins du recensement.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Aucune; une; deux; trois et plus.

ÉTAT DU LOGEMENT

Sert à déterminer si, de l'avis du répondant, le logement a besoin de réparations (à l'exclusion des rénovations ou des rajouts souhaités).

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Non, seulement un entretien régulier; oui, des réparations mineures; oui, des réparations majeures.

Remarques: Par entretien régulier, on entend la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc.; les réparations mineures sont les travaux requis pour remplacer des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés, des marches, des rampes ou le revêtement extérieur défectueux, etc.; les réparations majeures concernent la plomberie ou une installation électrique défectueuse, les réparations aux murs, planchers ou plafonds, etc.

* En 1961, pour répondre à la question sur l'état du logement, il fallait indiquer si celui-ci était en bon état, s'il avait besoin de réparations mineures ou majeures. Il appartenait au recenseur de déterminer l'état du logement.

LOGEMENT

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habitent ou pourraient habiter (voir Annexe E pour une représentation schématique de l'univers du LOGEMENT au recensement de 1981).

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

LOGEMENT COLLECTIF

Institution ou établissement commercial ou communautaire qui s'affiche comme tel ou que le recenseur peut identifier comme tel en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les hôtels, les motels, les maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes de camps militaires, les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les pensions et maisons de chambres, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Réponses: (GENRES DE LOGEMENT COLLECTIF)

HÔTEL, MOTEL OU MAISON DE CHAMBRES POUR TOURISTES

Établissement commercial qui offre habituellement un hébergement temporaire aux voyageurs.

MAISON DE CHAMBRES ET PENSION

Établissement commercial, qui peut être un logement privé transformé ayant des chambres meublées à louer, que l'on peut reconnaître par une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc., ou encore qui est occupé le jour du recensement par au moins 10 personnes non apparentées à la Personne 1.

RÉSIDENCE SCOLAIRE, RÉSIDENCE DE CENTRE DE FORMATION, ETC.

Un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à l'hébergement des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants, le jour du recensement.

YMCA, YWCA, CENTRE D'ACCUEIL, REFUGE, PARC ET TERRAIN DE CAMPING

Bâtiment ou autre installation d'hébergement des personnes de passage ou sans adresse fixe, qui peut également héberger des résidents habituels.

CAMP DE CHANTIER

Logement offert aux travailleurs d'un secteur d'activité tel que les mines, l'abattage du bois ou la construction hydro-électrique, qui est situé ordinairement dans une région éloignée. Il s'agit habituellement de baraquements, de tentes, de remorques, etc.

ÉTABLISSEMENT RELIGIEUX

Établissement tel qu'un couvent ou un séminaire où logent les membres d'une communauté religieuse.

ORPHELINAT ET FOYER POUR ENFANTS

Établissement qui héberge les orphelins et les pupilles sous tutelle judiciaire.

CENTRE DE SOINS SPÉCIAUX ET ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES ET MALADES CHRONIQUES

Établissement qui offre des soins à long terme aux personnes âgées et séniles, et aux malades chroniques. Sont inclus dans cette catégorie les maisons de repos, les maisons pour vieillards, les hôpitaux pour malades chroniques et les hôpitaux de soins prolongés.

HÔPITAL GÉNÉRAL

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements médicaux, chirurgicaux ou psychiatriques aux malades et aux blessés. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour enfants, etc.

HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements psychiatriques aux personnes qui en ont besoin. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux psychiatriques et les établissements pour arriérés mentaux et personnes atteintes de troubles affectifs.

CENTRE DE TRAITEMENT ET ÉTABLISSEMENT POUR HANDICAPÉS PHYSIQUES

Établissement qui peut offrir des services médicaux, des services de rééducation, des services de consultation ou autres services aux personnes qui en ont besoin. Sont inclus dans cette catégorie les établissements pour handicapés physiques, les foyers pour aveugles, etc.

COLONIE HUTTÉRITE

Groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements communs et exploitent leur terre à des fins agricoles.

ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE ET ÉTABLISSEMENT DE CORRECTION

Établissement où sont détenus les adultes qui doivent subir un procès ou qui ont été reconnus coupables d'un délit. Sont inclus dans cette catégorie les pénitenciers, les prisons, les maisons de correction, etc.

FOYER POUR JEUNES DÉLINQUANTS

Établissement ou foyer où sont détenus les mineurs qui attendent leur procès, qui font l'objet d'une ordonnance de la cour ou qui ont été reconnus coupables d'un délit. Sont inclus dans cette catégorie les foyers pour jeunes délinquants, les écoles et centres de formation pour jeunes délinquants et les maisons de correction pour mineurs.

PRISON

Établissement où sont détenus les adultes qui attendent de subir leur procès ou qui ont été reconnus coupables d'un délit.

CAMP MILITAIRE

Baraquements, hôpital de la base, poste de garde et autres bâtiments dans une base militaire, au Canada, appartenant aux Forces armées canadiennes, à l'exception des logements permanents pour personnes mariées.

AUTRES

Logement qui répond à la définition générale de logement collectif, mais qui ne correspond à aucun des genres de logement collectif décrits. Sont inclus les logements du personnel des pistes de course, les pavillons des pourvoyeurs de matériel de chasse et de pêche, les campements de cirque et de carnaval, les communes non religieuses, etc.

NAVIRE MARCHAND ET NAVIRE DE LA GARDE CÔTIÈRE*

Navire marchand canadien et navire de la garde côtière canadienne dont les occupants, le jour du recensement, sont dénombrés en mer, sur les Grands Lacs, sur la voie maritime ou au port, et qui ne déclarent pas d'autre domicile que le navire sur lequel ils travaillent.

NAVIRE DE GUERRE*

Navire de guerre canadien dont les occupants, le jour du recensement, sont dénombrés en mer.

Remarques: Les données publiées portent uniquement sur les LOGEMENTS COLLECTIFS OCCUPÉS et sont fragmentaires.

* Les personnes à bord des navires marchands, des navires de guerre et des navires de la garde côtière battant pavillon canadien sont recensées dans les secteurs de dénombrement collectifs spéciaux (ou fictifs) de leurs ports d'attache. Chaque port constitue un secteur de dénombrement de ce genre.

LOGEMENT ORDINAIRE

Logement privé construit ou transformé pour être habité à l'année ou en permanence. Ces logements sont classés comme LOGEMENTS OCCUPÉS, LOGEMENTS INOCCUPÉS et LOGEMENTS OCCUPÉS PAR DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS ET (OU) TEMPORAIRES.

Recensement: 1981

LOGEMENT PRIVÉ

Ensemble structuralement distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur, c'est-à-dire que l'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Aux fins du recensement, on classe les logements privés en LOGEMENTS PRIVÉS ORDINAIRES et en LOGEMENTS SAISONNIERS/MARGINAUX. Les logements privés ordinaires se subdivisent en trois grandes catégories: les LOGEMENTS OCCUPÉS (par les résidents habituels), les LOGEMENTS INOCCUPÉS et les LOGEMENTS OCCUPÉS PAR DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS ET (OU) TEMPORAIRES. Les logements saisonniers/marginaux sont classés comme logements occupés par les résidents habituels ou comme logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires. Les logements saisonniers/marginaux inoccupés ne font pas partie du stock immobilier.

Recensements: 1981*, 1976, 1971**, 1966**, 1961**

Remarques: Dans certains cas, il est possible que des ménages privés occupent des logements structuralement distincts à l'intérieur d'un logement collectif (par ex., les pièces d'habitation distinctes réservées au personnel ou aux employés et leur famille). Le cas échéant, les pièces d'habitation sont dénombrées comme des logements privés habités par des ménages privés.

* La répartition des logements privés en logements privés ordinaires et en logements saisonniers/marginaux n'a été établie que pour le recensement de 1981.

** Les logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, 1966 et 1961.

LOGEMENT PRIVÉ INOCCUPÉ

Logement privé qui est inhabité le jour du recensement et qui ne compte pas de résidents permanents.

Recensements: 1981, 1976, 1971*, 1966, 1961

Remarques: Les logements saisonniers/marginaux inoccupés ne sont pas inclus dans le stock immobilier.

* En 1971, l'expression LOGEMENT VACANT était utilisée. Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible, mais qui était inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cela ne comprenait pas, toutefois, les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

LOGEMENT PRIVÉ NON AGRICOLE OCCUPÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE

Logement privé autre qu'un logement situé dans une ferme et occupé par un exploitant agricole, qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Un logement est considéré comme "possédé" même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance.

Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location ou faire partie d'un condominium enregistré ou non. Pour une définition de condominium, voir MODE D'OCCUPATION - CONDOMINIUM, dans la section Ménages.

LOGEMENT PRIVÉ NON AGRICOLE OCCUPÉ PAR UN LOCATAIRE

Logement privé autre qu'un logement situé dans une ferme et occupé par un exploitant agricole, qui n'appartient pas à un membre du ménage.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Comprend les logements donnés en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit et les logements faisant partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement se rapportent aux logements privés occupés et non à des logements privés inoccupés ou à des logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ PAR DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS ET (OU) TEMPORAIRES

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et (ou) temporaires le jour du recensement. Le RÉSIDENT TEMPORAIRE d'un logement est une personne qui habitait ce

logement le jour du recensement, mais dont le domicile habituel se trouve ailleurs au Canada. Un RÉSIDENT ÉTRANGER est une personne dont le domicile habituel est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme LOGEMENTS ORDINAIRES et comme LOGEMENTS SAISONNIERS/MARGINAUX.

Recensements: 1981, 1976*

* En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires n'étaient pas considérés comme des logements ordinaires ou des logements saisonniers/marginaux.

LOGEMENT SAISONNIER/MARGINAL

Logement privé qui ne peut être habité à l'année ou en permanence, c'est-à-dire que les installations nécessaires au confort durant toute l'année sont insuffisantes (par ex., les chalets d'été, les pavillons non hivérisés). Cette catégorie comprend aussi tout logement qui n'a pas été construit ou transformé pour être habité à l'année ou en permanence (par ex., les granges ou garages non transformés en habitations).

Recensement: 1981

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE

Nombre de personnes par pièce du logement (voir la définition de PIÈCES). Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: 0.5 ou moins; 0.6-1.0; 1.1-1.5; 1.6-2.0; 2.1 et plus.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Période (dates approximatives) au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: 1920 ou avant; 1921-1945; 1946-1960; 1961-1970; 1971-1975; 1976-1979; 1980; 1981*.

Remarques: Il s'agit de la date où la construction initiale a été achevée et non celle où des travaux ultérieurs de rénovation, de rajout ou de transformation ont été faits.

* Les cinq premiers mois.

PIÈCES

Nombre de pièces dans un logement. Une PIÈCE est un espace fermé, fini et habitable à l'année.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971, 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: 1; 2; 3; ... 10 et plus.

Remarques: Les pièces partiellement divisées en forme de "L" sont considérées comme formant deux pièces distinctes, si le recensé les juge distinctes (par ex., les salons et les salles à manger en forme de L). Ne sont pas comptés comme pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR CHAUFFER L'EAU

Principal combustible utilisé pour chauffer l'eau du logement.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Huile ou kérosène; gaz canalisé ou gaz en bouteille ou en bonbonne; électricité; autre combustible.

* En 1971, une des réponses à la question sur le COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE était "Aucun".

PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE

Principal combustible utilisé pour chauffer le logement.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961** (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Huile ou kérosène; gaz canalisé ou gaz en bouteille ou en bonbonne; électricité; autre combustible.

* En 1971, une des réponses à la question sur le COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE était "Aucun".

** En 1961, "bran de scie" figurait séparément dans la liste des réponses. En 1971 et 1981, il est compris dans la catégorie "Autre".

SALLES DE BAINS

Nombre total de salles de bains complètes et de demi-salles de bains dans un logement.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Cette variable est dérivée, c'est-à-dire établie à partir des réponses à des questions distinctes sur le nombre de salles de bains complètes et de demi-salles de bains.

SALLES DE BAINS COMPLÈTES

Nombre de salles de bains complètes dans un logement. Une salle de bains complète comprend au moins une toilette avec chasse d'eau, un lavabo et une baignoire ou une douche.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Aucune; une; deux; trois ou plus.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRAL

Indique si le logement est pourvu d'un système de chauffage central. Cette variable s'obtient par l'agrégation des réponses à la question sur le SYSTÈME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL.

Recensement: 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Remarques: Les données recueillies ont été agrégées de la façon suivante:

Avec chauffage central
- Système à vapeur ou à eau chaude
- Système à air chaud
- Système électrique (par ex., radiateurs de plinthe fixes)

Sans chauffage central
- Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher, appareil électrique
- Autre (par ex., foyer)

SYSTÈME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL

Principal mode de chauffage utilisé pour chauffer le logement. Les sources de chauffage d'appoint ne sont pas comprises.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961** (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Système à vapeur ou à eau chaude; système à air chaud; système électrique; poêle de chauffage ou de cuisine; fournaise de plancher; appareil électrique; autre (par ex., foyer).

* En 1971, la variable PRINCIPAL SYSTÈME DE CHAUFFAGE figurait dans les bulletins de recensement au lieu de SYSTÈME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL.

** Comme en 1971. De plus, en 1961, le système de chauffage à l'électricité était compris dans la catégorie "Autre".

TYPE DE CONSTRUCTION

Type de construction du logement (logement individuel, appartement, etc.).

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966*, 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: MAISON INDIVIDUELLE (OU LOGEMENT INDIVIDUEL NON ATTENANT)

Logement individuel non attenant à une autre construction et entouré d'espaces libres.

MAISON JUMELÉE OU MAISON DOUBLE

Deux logements côte à côte réunis par un mur commun, mais non attenants à une autre construction, et entourés d'espaces libres.

DUPLEX

Deux logements superposés non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres.

MAISON EN RANGÉE

Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte sans autre logement au-dessus ou en dessous.

APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE DE CINQ ÉTAGES ET PLUS

Logement dans une tour d'habitation.

APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE DE MOINS DE CINQ ÉTAGES

Logement dans un triplex ou un quadruplex, dans une construction non résidentielle ou dans une maison qui a été transformée.

MAISON ATTENANTE À UNE CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE

Logement individuel attenant au niveau du sol à une autre construction, par ex., un magasin, mais qui en est séparé par un mur commun s'élevant du sol au toit.

HABITATION MOBILE

Logement conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai.

AUTRE LOGEMENT MOBILE

Logement tel qu'une tente, une roulotte de voyage, une voiture de chemin de fer ou un bateau-maison.

Remarques: Une "maison rattachée" (logement individuel non attenant à un autre logement au-dessus du sol, mais attenant à une construction au-dessous du sol) est considérée comme une MAISON INDIVIDUELLE. Deux logements superposés, **attenants** à d'autres logements, sont classés comme APPARTEMENTS et **non** comme DUPLEX. Les étages des immeubles d'APPARTEMENTS réservés exclusivement au stationnement, à l'entreposage, à la lessive et aux aménagements récréatifs ne sont pas comptés. Un appartement est classé APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE DE MOINS DE CINQ ÉTAGES, s'il n'y a pas d'ascenseur dans l'immeuble.

* En 1971 et 1976, ces renseignements étaient recueillis à la fois pour les logements privés occupés et les logements vacants.

En 1961 et 1966, l'expression "maison individuelle non attenante" était utilisée à la place de "maison individuelle".

L'expression "maison individuelle attenante" désignait les maisons doubles et autres logements, en 1961 et 1966, et les maisons doubles, les maisons attenantes à une construction non résidentielle et les maisons en rangée, en 1971 et 1976.

En 1961, 1966 et 1971, la catégorie "appartements et plain-pied", qui se subdivisait en "duplex" et "autres", figurait dans les bulletins du recensement.

En 1976, l'expression "logements mobiles" désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.

VALEUR DU LOGEMENT

Montant que s'attendrait de recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Recensements: 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponse: Valeur en dollars.

Remarques: Valeur du logement entier, y compris celle du terrain et de toute autre construction, telle qu'un garage, dans la propriété. Pour obtenir la valeur estimative d'un logement occupé par son propriétaire dans un immeuble à logements multiples, il suffit de multiplier par 100 le montant du loyer mensuel.

GÉOGRAPHIE

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (AR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant entre 10,000 et 99,999 habitants. Les AR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une AR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une AR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie.

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**.

Remarques: Les agglomérations de recensement sont maintenant délimitées selon les mêmes critères qui sont utilisés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR). La seule chose qui différencie une AR d'une RMR est la taille du noyau urbanisé (les RMR comptent 100,000 habitants et plus). L'application de ces critères a entraîné l'inclusion de 24 AR au programme courant. Par ailleurs, il a fallu en supprimer 23 par suite de la décision de porter de 2,000 à 10,000 le chiffre de population minimum des noyaux urbanisés. Une AR, celle de Trois-Rivières au Québec, a été intégrée au programme des RMR en raison du récent accroissement de son noyau urbanisé. Le nombre total d'AR demeure donc 88.

* En 1971 et 1976, les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2,000 habitants et plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1,000 habitants ou plus, et sa densité était d'au moins 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

** En 1961 et 1966, les AR s'appelaient "grandes agglomérations urbaines" lorsqu'elles dépassaient 25,000 habitants et "régions urbanisées" dans les autres cas.

CARTE DE RÉFÉRENCE

Carte qui délimite et situe les unités géostatistiques de recensement.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Statistique Canada publie des cartes de référence des divisions de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement, de même qu'une carte de référence indiquant toutes les circonscriptions électorales fédérales.

Plusieurs séries de cartes de référence sont offertes aux utilisateurs qui en font la demande. Il s'agit de cartes à grande échelle qui sont plus détaillées que les cartes de référence publiées. La plupart des cartes de ces séries délimitent et situent les secteurs de dénombrement à l'intérieur d'unités géostatistiques plus importantes.

CATÉGORIE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT

Les subdivisions de recensement sont classées en diverses catégories selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. A l'exception des territoires non organisés et des réserves indiennes, la catégorie indique le statut d'une subdivision de recensement. Voici la liste des abréviations des catégories de subdivision de recensement les plus courantes:

BOR	Borough
C	City - Cité
CM	County (Municipality)
COM	Community
CT	Canton (Municipalité de)
CU	Cantons unis (Municipalité de)
DM	District (Municipality)
HAM	Hamlet
ID	Improvement District
LGD	Local Government District
LID	Local Improvement District
LOT	Township and Royalty
MC	Municipal Corporation
MD	Municipal District
PAR	Parish
P	Paroisse (Municipalité de)
R	Indian Reserve - Réserve indienne
RM	Rural Municipality
RV	Resort Village
SA	Special Area
SCM	Subdivision of County Municipality
SD	Sans désignation (Municipalité)
S-E	Indian Settlement - Établissement indien
SET	Settlement
SRD	Subdivision of Regional District
SUN	Subdivision of Unorganized
SV	Summer Village
T	Town
TP	Township
UNO	Unorganized - Non organisé
V	Ville
VL	Village

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: En 1981, toutes les SDR de Terre-Neuve désignées "Local Government Community" (LGC) en 1976 sont devenues des "Community" (COM). Au

Québec, toutes les SDR classées comme municipalités (MUN), en 1976, sont devenues des cantons unis (CU), des cantons (CT), des paroisses (P) ou sont sans désignation (SD), en 1981. Les Territoires du Nord-Ouest comportent une nouvelle catégorie de SDR en 1981, le "Settlement" (SET).

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE (CÉF)

Division territoriale élisant un député à la Chambre des communes. Il y a 282 CÉF au Canada conformément à l'Ordonnance de représentation de 1976. Ces CÉF sont utilisées tant pour présenter les données que pour organiser la tenue du recensement.

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

Remarques: Le nom des CÉF établies conformément à l'Ordonnance de représentation de 1976 peut changer à l'occasion.

* Aux recensements de 1976 et de 1971, les CÉF ont été établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1966.

** Aux recensements de 1966 et de 1961, les CÉF ont été établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1952.

CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE TYPE (CGT)

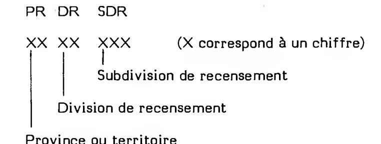
La Classification géographique type est un système d'identification de trois types de régions géographiques:

(1) provinces et territoires;

(2) divisions de recensement (par ex., comtés, municipalités régionales et districts régionaux);

(3) subdivisions de recensement (habituellement des municipalités).

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique de ce système. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR) qui sont, à leur tour, regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique:



Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

Remarques: En 1981, la Classification géographique type est la seule classification géographique officielle utilisée pour les besoins de diffusion des données.

* En 1976 et 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données.

** En 1966 et 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

COMPOSANTE

Municipalité ou subdivision de recensement qui constitue l'unité de base d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

* L'expression "partie constituante" était utilisée.

CÔTÉ D'ÎLOT

Côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues, d'une rue et d'un trait physique ou de deux traits physiques. Les données de recensement sont codées et stockées pour chaque côté d'îlot suivant un système de coordonnées. Le côté d'îlot permet de construire les secteurs demandés par l'utilisateur.

Recensements: 1981, 1976, 1971

Remarques: Les données ne sont pas publiées par côté d'îlot pour des raisons de confidentialité; toutefois, l'utilisation du côté d'îlot facilite l'extraction et la totalisation de données par secteur demandé. Seuls les noyaux urbanisés des RMR et de la plupart des AR de 50,000 habitants et plus sont découpés en côté d'îlot.

DENSITÉ DE POPULATION

Nombre de personnes au kilomètre carré.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Les données de 1981 sur la densité de population sont exprimées au kilomètre carré seulement. En 1976, les chiffres sur la densité de population étaient donnés à la fois au kilomètre carré et au mille carré et, avant le recensement de 1976, ils étaient calculés uniquement au mille carré.

DIVISION DE RECENSEMENT (DR)

Terme générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unités créées comme équivalents des comtés et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: En 1981, on compte cinq divisions de recensement dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une division de recensement de plus qu'en 1976; la division de recensement de Central Arctic créée en 1981 faisait partie de la division de recensement de Fort Smith, en 1976.

Les limites des divisions de recensement ont subi des modifications importantes en 1961 et 1976 au Manitoba, et en 1971 en Colombie-Britannique.

La création des municipalités régionales en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province.

FERME DE RECENSEMENT

Toute exploitation agricole dont la vente de produits agricoles, au cours des 12 mois précédant le jour du recensement, s'élève à $250 et plus.

Recensements: 1981, 1976*, 1971**, 1966**, 1961**

* En 1976, une ferme de recensement était une exploitation agricole d'une superficie d'une acre et plus, dont la vente des produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à $1,200 et plus.

** Avant le recensement de 1976, une ferme de recensement était une exploitation agricole d'une superficie d'une acre et plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois précédant le jour du recensement s'élevait à $50 et plus.

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION URBAINE

Classement utilisé dans les tableaux où la répartition des régions urbaines est indiquée selon les groupes de taille suivants:

1,000 - 2,499
2,500 - 4,999
5,000 - 9,999
10,000 - 29,999

30,000 - 99,999
100,000 - 499,999
500,000 et plus

Recensements: 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

* L'expression "groupe de taille de municipalité" était utilisée.

LOCALITÉ NON CONSTITUÉE

Groupe d'au moins cinq logements occupés en permanence, connu localement sous un nom précis, mais n'ayant pas d'administration locale. Les localités non constituées ne sont pas définies si elles font partie d'une plus grande concentration de population et qu'il est alors impossible d'en établir les limites.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

* Même définition, mais aussi appelée "village non incorporé". Parfois appelée "village", "endroit" ou "hameau".

MUNICIPALITÉ

Territoire constitué en corporation, régi par des lois provinciales et territoriales. Les lois diffèrent d'une province à une autre. De plus, dans chaque province, les municipalités ont des appellations, des statuts et des pouvoirs administratifs différents.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

PARTIE DE RMR/AR

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) se divisent en trois parties: noyau urbanisé, banlieue urbaine et banlieue rurale. Les parties sont toujours formées de secteurs de dénombrement entiers, mais ne comprennent souvent que des parties de municipalités (ou subdivisions de recensement). Les trois parties ne se retrouvent pas toutes nécessairement dans chaque RMR ou AR.

Noyau urbanisé: zone bâtie en continu autour de laquelle une RMR ou une AR est délimitée. Pour être considérée comme continue, une zone bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres. Son nom sert habituellement de nom à la RMR ou à l'AR.

Banlieue: partie d'une RMR ou d'une AR située en dehors du noyau urbanisé. La banlieue est formée de parties urbaines et de parties rurales.

Recensements: 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

* En 1971 et 1976, les RMR et les AR se divisaient en noyau urbanisé et en banlieue. Le noyau urbanisé était formé de la ville principale et du reste du noyau urbanisé, et la banlieue, de parties urbaines et de parties rurales.

** En 1961 et 1966, un système de codage permettait d'établir une distinction, dans la région métropolitaine de recensement, entre la partie urbaine, divisée en MAU (région bâtie en continu) et en MAOU (non continue), et la partie rurale (MAR).

PROVINCE

Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, c'est une unité de base pour laquelle toutes les données sont totalisées et recoupées. Dans les publications du recensement, les tableaux relatifs aux provinces comprennent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (RMR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant 100,000 habitants ou plus. Les RMR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une RMR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une RMR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie. Il est également possible que des régions métropolitaines de recensement ne concordent pas avec les régions métropolitaines désignées par les autorités locales à des fins de planification ou autres.

Recensements: 1981, 1976, 1971*, 1966**, 1961**

Remarques: Les RMR sont les mêmes qu'en 1976, abstraction faite des petites modifications apportées pour respecter les nouvelles limites des municipalités. A la suite de l'accroissement récent de son noyau urbanisé, Trois-Rivières, au Québec, est devenue la vingt-quatrième RMR.

* En 1971, la RMR était définie comme le principal marché du travail, mais était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance démographique et l'accessibilité.

** En 1961 et 1966, la RMR était délimitée autour d'une cité de 50,000 habitants et plus, à condition que les critères de densité de population et de composition de la population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100,000 habitants.

RÉGION RURALE

Tout territoire situé en dehors des "régions urbaines".

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

RÉGION URBAINE

Région dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité de population est de 400 habitants ou plus au kilomètre carré.

Recensements: 1981, 1976*, 1971**, 1966**, 1961**

* En 1976, la densité de population était de 1,000 habitants ou plus au mille carré (386 au kilomètre carré).

** En 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient: (1) les cités, villes et villages constitués de 1,000 habitants et plus; (2) les localités non constituées ayant une population de 1,000 habitants et plus et une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré; (3) les banlieues urbanisées de (1) et (2), si elles avaient une population d'au moins 1,000 habitants et une densité de 1,000 habitants ou plus au mille carré.

RÉSERVE INDIENNE

Territoire, le plus souvent rural et de taille variable, qui appartient à une tribu indienne en vertu de traités conclus entre le gouvernement fédéral et les Indiens. Elle échappe à la compétence des autorités locales et est administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: En 1981, chaque réserve indienne et chaque établissement indien reconnu, aux fins de recensement, est considéré comme une SDR distincte et figure séparément dans les tableaux de données du recensement présentées par subdivision de recensement.

SECTEUR DE DÉNOMBREMENT (SD)

Unité géographique dénombrée par un recenseur. Elle est définie selon les critères suivants: (1) Population - le nombre de ménages dans un secteur de dénombrement peut varier de 375 (maximum) dans les grandes régions urbaines à 125 (minimum) dans les régions rurales; (2) Limites - un secteur de dénombrement étant l'unité de base de toutes les unités géostatistiques ne déborde jamais une unité reconnue par le recensement. Par ailleurs, les limites des secteurs de dénombrement sont telles que le recenseur peut les repérer sans difficulté, par exemple, rues, chemins, voies ferrées, rivières et lacs. Les secteurs de dénombrement constituent normalement les plus petites unités géographiques pour lesquelles on peut obtenir des données de recensement.

Recensements: 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

* En 1971, 1966 et 1961, le secteur de dénombrement comptait rarement plus de 300 ménages.

SECTEUR DEMANDÉ

Territoire pour lequel un utilisateur demande des données. Dans le contexte du système de géocodage, il s'agit habituellement d'un secteur spécial (par ex., une zone de circulation ou un district scolaire), par opposition aux unités géostatistiques définies pour le recensement (par ex., un secteur de recensement ou une division de recensement).

Les secteurs demandés sont formés de côtés d'îlot ou de secteurs de dénombrement. Pour obtenir des données exactes, il est essentiel que ces secteurs soient constitués de côtés d'îlot entiers dans les centres urbains codés à ce niveau ou de secteurs de dénombrement entiers, ailleurs. Si l'utilisateur ne respecte pas cette contrainte, on ne pourra lui fournir qu'une approximation à partir des unités de base.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

* En 1966 et 1961, les demandes de ce genre étaient appelées "demandes spéciales"; il fallait les traiter manuellement et elles devaient se limiter aux chiffres de population et au nombre de ménages.

SECTEUR DE RECENSEMENT (SR)

Petite unité géostatistique permanente de recensement établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les secteurs de recensement sont délimités et approuvés par Statistique Canada d'après les critères suivants:

a) des limites qui coïncident avec des lignes permanentes facilement reconnaissables sur le terrain;

b) une population de 2,500 à 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4,000 personnes, sauf pour les secteurs de recensement du centre des affaires, les

principales zones industrielles, ou les régions rurales ou urbaines périphériques dont les chiffres de la population peuvent être plus petits ou plus grands;

c) la plus grande homogénéité possible du point de vue économique et social; et

d) dans la mesure du possible, une forme compacte.

Toutes les régions métropolitaines de recensement, toutes les agglomérations de recensement dont la ville compte 50,000 habitants ou plus et toutes les autres villes d'au moins 50,000 habitants au recensement précédent pourront être incluses au programme de secteurs de recensement.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

Remarques: Quatre centres urbains ont été ajoutés au programme des secteurs de recensement de 1981. Il s'agit de North Bay, en Ontario et de Kamloops, Kelowna et Prince George, en Colombie-Britannique.

Des tables de conversion indiquant le rapport entre les secteurs de recensement de 1976 et ceux de 1981 figurent dans chaque bulletin de la série des secteurs de recensement.

Les secteurs de recensement provinciaux complètent les secteurs de recensement et correspondent à tout le territoire à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement qui font partie d'un programme de secteurs de recensement.

* Entre le recensement de 1966 et celui de 1971, la numérotation des secteurs de recensement a été complètement modifiée.

SECTEUR DE RECENSEMENT PROVINCIAL (SRP)

Petite unité géostatistique permanente de recensement de type rural et (ou) urbain. Les SRP existent dans les régions qui ne font pas partie du programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie généralement de 3,000 à 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes et (ou) avec des unités géographiques proposées par les provinces.

Recensements: 1981, 1976, 1971*

* L'expression "agrégat de secteurs" (AS) était utilisée.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT (SDR)

Terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Le recensement de 1981 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1er janvier 1981.

À noter que les parties de Flin Flon qui se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et celles de Lloydminster qui se trouvent en Saskatchewan et en Alberta sont considérées comme des subdivisions de recensement distinctes.

Pour la première fois, en 1981, chaque réserve indienne et chaque territoire non organisé figure séparément dans les tableaux de données présentées par subdivision de recensement.

Deux bulletins expliquent sommairement les changements apportés aux SDR:

(1) Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (no 12-201 au catalogue, publication annuelle)

(2) Classification géographique type, 1981. Vol. I (no 12-567 au catalogue, publication hors série).

SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIÉE (SRU)

Une subdivision de recensement unifiée est une unité géostatistique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les deux règles suivantes:

(1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;

(2) si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU.

Recensements: 1981, 1976, 1971*, 1966*

* En 1966 et 1971, le "code de référence" permettait de regrouper à l'intérieur d'une municipalité rurale tout le territoire situé dans la municipalité.

SUPERFICIE

Surface en kilomètres carrés excluant les grandes nappes d'eau, lorsque cela est possible.

Recensements: 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

Remarques: Les superficies sont calculées à partir des limites en vigueur au 1er janvier 1981, date de référence géographique du recensement du Canada de 1981.

L'échelle des cartes utilisée pour mesurer la superficie varie en général de 1/50,000e à 1/250,000e. Dans les régions urbaines à forte densité de population et dans celles où elle est faible, des cartes à plus grande ou à plus petite échelle sont parfois utilisées. Les superficies sont mesurées à l'aide d'un planimètre.

Les données sur les superficies sont non officielles, étant donné qu'on en a besoin seulement pour calculer la densité de population.

* Avant le recensement de 1976, toutes les superficies étaient calculées en milles carrés.

SYSTÈME DE STOCKAGE ET D'EXTRACTION DES DONNÉES CODÉES SUIVANT UNE GRILLE GÉOGRAPHIQUE (GRDSR-GÉOCODAGE)

Système utilisé pour attribuer des codes géographiques aux données du recensement et ensuite les stocker. Le système de géocodage attribue des coordonnées géographiques (centroïdes) au centre de gravité de la population de chaque secteur de dénombrement au Canada et de chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50,000 habitants et plus).

Recensements: 1981, 1976*, 1971*

Remarques: Le Système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique (GRDSR) facilite l'extraction et la totalisation des données par secteur demandé.

* Le champ d'application du géocodage par côté d'îlot a été étendu depuis 1971. À ce recensement, environ 35% de la population du Canada a été géocodée par côté d'îlot; en 1976, cette proportion est passée à approximativement 51%. Au recensement de 1981, le géocodage couvre une proportion encore plus importante de la population.

TERRITOIRE NON ORGANISÉ

Région sans organisation municipale, administrée directement par la province ou, selon le cas, par le comté. Ces régions sont généralement caractérisées par la faible densité de leur population.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

UNITÉ GÉOSTATISTIQUE

Toute région géographique délimitée ou utilisée pour la totalisation et la diffusion des données du recensement. L'expression englobe les provinces et territoires, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement, les secteurs de recensement provinciaux et les régions urbaines.

Recensements: 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

ANNEXES

ANNEXE A-1

Comparaison des listes d'origines ethniques de 1981 et 1971

Classification de 1981	Classification de 1971
Réponses simples	
Britannique, n.d.a.	Origine ethnique anglaise, irlandaise, écossaise ou galloise attribuée manuellement durant le codage
Anglais	Anglais
Irlandais	Irlandais
Écossais	Écossais
Gallois	Gallois
Britannique, n.c.a.	Britannique, n.c.a.
Luxembourgeois	Autres européens
Scandinave, n.d.a.	Origine ethnique danoise, suédoise, norvégienne ou islandaise attribuée manuellement durant le codage
Français	Français
Belge	Belge
Hollandais	Néerlandais (autre appellation)
Danois	Danois
Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois
Finlandais	Finlandais
Tchécoslovaque	Tchèque
Suisse	Origine ethnique germanique, française ou italienne attribuée manuellement durant le codage
Allemand	Allemand
Autrichien	Autrichien
Magyar (Hongrois)	Magyar (Hongrois)
Tchèque	Tchèque
Slovaque	Slovaque
Albanien	Autres européens
Macédonien	Autres européens
Bulgare	Autres européens
Estonien	Estonien
Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien
Polonais	Polonais
Russe	Russe
Biélorusse	Biélorusse
Ukrainien	Ukrainien
Roumain	Roumain

Nota: n.d.a. = non déclarée autrement.
n.c.a. = non classée ailleurs.

Comparaison des listes d'origines ethniques de 1981 et 1971 - suite

Classification de 1981	Classification de 1971
Croate	Croate
Serbe	Serbe
Slovène	Slovène
Yougoslave, n.d.a.	Yougolasve, n.d.a.
Autres balkans, n.c.a.	Autres yougoslaves
Maltais	Autres européens
Portugais	Portugais
Espagnol	Espagnol
Italien	Italien
Grec	Grec
Autre origine européenne, n.c.a.	Autres européens
Juif	Juif
Turc	Autres asiatiques
Iranien	Autres asiatiques
Arménien	Autres asiatiques
Palestinien	Autres asiatiques
Arabe asiatique, n.c.a.	Autres asiatiques
Égyptien	Autres
Arabe nord-africain, n.c.a.	Autres
Syrien	Syrien libanais
Libanais	Syrien libanais
Israélien	Juif
Bengali	Indo-pakistanais
Gujirat	Indo-pakistanais
Pendjabi	Indo-pakistanais
Tamoul	Indo-pakistanais
Cingalais	Indo-pakistanais
Bangladeshi, n.d.a.	Indo-pakistanais
Indien, n.d.a.	Indo-pakistanais
Pakistanais, n.d.a.	Indo-pakistanais
Sri Lanka (Ceylanais), n.d.a.	Indo-pakistanais
Indien, n.c.a.	Indo-pakistanais
Autre pakistani-bangladeshi	Indo-pakistanais
Coréen	Autres asiatiques
Vietnamien	Autres asiatiques
Cambodgien	Non inclus
Laotien	Non inclus
Malais	Non inclus
Birman	Autres indonésiens
Thailandais	Autres indonésiens
Autres asiatiques d'Extrême-Orient, n.c.a.	Non inclus
Japonais	Japonais
Chinois	Chinois
Fidjien	Non inclus
Polynésien	Non inclus
Autres îles du Pacifique, n.c.a.	Non inclus
Indonésien	Autres asiatiques
Philippin	Autres indonésiens

Comparaison des listes d'origines ethniques de 1981 et 1971 - suite

Classification de 1981	Classification de 1971
Canadien de race noire	Nègre
Antillais	Antillais
Haïtien	Antillais
Autres noirs, n.c.a.	Nègre
Autres africains, n.c.a.	Diverses composantes
Noir d'Afrique	Nègre
Amérindien, n.d.a., n.c.a.	(i) Dans une réserve - Indien ne faisant pas partie d'une bande (ii) Ailleurs que dans une réserve - En blanc
Argentin	Espagnol
Chilien	Espagnol
Cubain	Espagnol
Équatorien	Espagnol
Péruvien	Espagnol
Autres Latino-américains	Espagnol
Brésilien	Portugais
Mexicain	Autres
Métis	(i) Dans une réserve - Indien ne faisant pas partie d'une bande (ii) Ailleurs que dans une réserve - en blanc
Inuit	Esquimau (autre appellation)
Indien inscrit	Indien nord-américain (dans une bande)
Indien non inscrit	Indien nord-américain (non dans une bande)
Québécois, Acadien, Franco-ontarien, etc.	Français
Autres pays du Commonwealth	Autres
Canadien	Canadien
Américain	Américain
Autres, n.c.a.	Autres, n.c.a.

En 1971, les **réponses multiples** ont été converties en réponses simples à la saisie des données, selon les règles suivantes:

(1) S'il y avait plusieurs réponses autocodées mais aucun code dans l'espace réservé au bureau, la réponse autocodée la plus foncée était conservée.

(2) S'il y avait une seule réponse autocodée et un code dans l'espace réservé au bureau, la réponse autocodée était conservée.

(3) S'il y avait plusieurs réponses autocodées ainsi qu'un code dans l'espace réservé au bureau, la plus foncée des réponses autocodées était conservée.

Comparaison des listes d'origines ethniques de 1981 et 1971 - fin

Réponses autocodées - 1981	Réponses autocodées - 1971
Français	Français
Anglais	Anglais
Irlandais	Irlandais
Écossais	Écossais
Allemand	Allemand
Italien	Italien
Hollandais (néerlandais)	Néerlandais
Polonais	Polonais
Ukrainien	Ukrainien
Chinois	Code du bureau
Indien inscrit	Indien nord-américain (dans une bande)
Indien non inscrit	Indien nord-américain (non dans une bande)
Métis	Non inclus (voir ci-dessus)
Inuit	Code du bureau
Juif	Juif
Code du bureau	Norvégien

ANNEXE A-2

Comparaison des listes de langues de 1981, 1976 et 1971

1981	1976[1]	1971
Anglais	Anglais	Anglais
Français	Français	Français
Estonien	Estonien	Estonien
Letton	Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien	Lithuanien
Biélorusse	Russe	Russe
Bulgare	Bulgare	Autres
Gaélique	Gaélique	Gaélique
Gallois	Gallois	Gallois
Langues celtiques, n.d.a., n.c.a.	Autres langues celtiques	Gaélique
Croate	Croate	Croate
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.d.a.	Yougoslave, n.d.a.	Yougoslave, n.d.a.
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Finnois	Finnois	Finnois
Allemand	Allemand	Allemand
Grec	Grec	Grec
Italien	Italien	Italien
Macédonien	Macédonien	Autres
Magyar (hongrois)	Magyar (hongrois)	Magyar (hongrois)
Hollandais	Néerlandais	Néerlandais
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Néerlandais	Néerlandais
Polonais	Polonais	Polonais
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Arménien	Arménien	autres
Cambodgien	Autres langues asiatiques	Non inclus
Chinois	Chinois	Chinois
Bengale	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Cingalais	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais

[1] Langue maternelle seulement.

Nota: n.d.a. = non déclarée autrement.
n.c.a. = non classée ailleurs.

Comparaison des listes de langues de 1981, 1976 et 1971 - fin

1981	1976[1]	1971
Hindi	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Malayalam	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Pendjabi	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Tamoul	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Télougou	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Ourdou	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Indo-pakistanais, n.d.a., n.c.a.	Indo-pakistanais	Indo-pakistanais
Iranien	Iranien	Autres
Japonais	Japonais	Japonais
Kam-Tai	Autres langues asiatiques	Non inclus
Coréen	Autres langues asiatiques	Autres
Malais-bahasa	Malais-polynésien	Non inclus
Malais-polynésien, n.c.a.	Malais-polynésien	Non inclus
Philippin	Malais-polynésien	Non inclus
Tagal	Malais-polynésien	Non inclus
Arabe	Langues sémitiques	Arabe
Hébreu	Langues sémitiques	Yiddish
Langues sémitiques, n.d.a., n.c.a.	Langues sémitiques	Arabe
Turc	Turc	Autres
Vietnamien	Autres langues asiatiques	Autres
Autres langues asiatiques, n.d.a., n.c.a.	Autres langues asiatiques	Autres
Souahéli, n.d.a.	Souahéli	Non inclus
Bantou, n.d.a., n.c.a.	Autres	Non inclus
Langues du Niger-Congo	Autres	Non inclus
Langues africaines, n.d.a., n.c.a.	Autres	Non inclus
Langues algonquiennes, n.d.a., n.c.a.	Amérindien	Indien (nord-américain)
Cri	Amérindien	Indien (nord-américain)
Ojibway	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues athapascanes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues haidas	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues iroquoiennes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues kootenayennes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues salishennes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues siouennes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues tlingites	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues tsimshennes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues wakashennes	Amérindien	Indien (nord-américain)
Langues amérindiennes, n.d.a.	Amérindien	Indien (nord-américain)
Inuktituk	Esquimau (Inuit)	Esquimau
Autres	Autres	Autres

[1] Langue maternelle seulement.

ANNEXE A-3

Langue maternelle selon la langue parlée à la maison

Anglais, langue maternelle
- Anglais, langue parlée à la maison
- Français, langue parlée à la maison
- Autres langues parlées à la maison

Français, langue maternelle
- Anglais, langue parlée à la maison
- Français, langue parlée à la maison
- Autres langues parlées à la maison

Autres langues maternelles
- Anglais, langue parlée à la maison
- Français, langue parlée à la maison
- Autres langues parlées à la maison (langue maternelle)
- Autres langues parlées à la maison (autres que la langue maternelle)

La catégorie "Autres" désigne les langues non officielles déclarées comme langue maternelle ou comme langue parlée à la maison.

ANNEXE A-4

Comparaison des listes de lieux de naissance de 1981 et 1971

1981	1971
Terre-Neuve	Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Québec	Québec
Ontario	Ontario
Manitoba	Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan
Alberta	Alberta
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Yukon	Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
Saint-Pierre et Miquelon	Autres
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Anguilla	Autre britannique (Antilles)
Antigua	Autre britannique (Antilles)
Bahamas	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Barbade	Barbade
Bermudes	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Cayman, îles	Autres Antilles
Cuba	Cuba
Dominique	Autres Antilles
République dominicaine	République dominicaine
Grenade	Autre britannique (Antilles)
Guadeloupe	Autres Antilles
Haïti	Haïti
Jamaïque	Jamaïque
Martinique	Autres Antilles
Montserrat	Autre britannique (Antilles)
Antilles néerlandaises	Autres Antilles
Nevi	Autre britannique (Antilles)
Porto Rico	Porto Rico
Saint-Christophe	Autre britannique (Antilles)
Sainte-Lucie	Autre britannique (Antilles)
Saint-Vincent	Autre britannique (Antilles)
Trinité et Tobago	Trinité et Tobago
Turques et Caïques, îles	Autres Antilles
Vierges, îles (britanniques)	Autre britannique (Antilles)
Vierges, îles (américaines)	Autres Antilles
Belize	Autre britannique (Amérique centrale)
Costa Rica	Amérique centrale
El Salvador	Amérique centrale

Nota: n.d.a. = non déclaré autrement.
n.c.a. = non classé ailleurs.

Comparaison des listes de lieux de naissance de 1981 et 1971 - suite

1981	1971
Guatemala	Amérique centrale
Honduras	Amérique centrale
Mexique	Mexique
Nicaragua	Amérique centrale
Panama, zone du Canal de	Amérique centrale
Panama	Amérique centrale
Argentine	Argentine
Bolivie	Autre Amérique du Sud
Brésil	Brésil
Chili	Autre Amérique du Sud
Colombie	Autre Amérique du Sud
Équateur	Autre Amérique du Sud
Falkland, îles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Guyane française	Autre Amérique du sud
Guyane	Guyane
Paraguay	Autre Amérique du Sud
Pérou	Autre Amérique du Sud
Surinam	Autre Amérique du Sud
Uruguay	Autre Amérique du Sud
Vénézuela	Vénézuela
Belgique	Belgique
République d'Irlande	République d'Irlande
France	France
Luxembourg	Luxembourg
Pays-Bas	Pays-Bas
Royaume-Uni	Royaume-Uni
Autriche	Autriche
Tchéchoslovaquie	Tchéchoslovaquie
Allemagne	Allemagne
République démocratique d'Allemagne	Non inclus
République fédérale d'Allemagne	Non inclus
Hongrie	Hongrie
Liechtenstein	Autre Europe occidentale
Pologne	Pologne
Suisse	Suisse
Bulgarie	Bulgarie
Roumanie	Roumanie
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques
Danemark	Danemark
Finlande	Finlande
Islande	Islande
Norvège	Norvège
Suède	Suède
Albanie	Albanie
Andorre	Autre Europe méridionale
Gibraltar	Autre Europe méridionale
Grèce	Grèce

Comparaison des listes de lieux de naissance de 1981 et 1971 - suite

1981	1971
Italie	Italie
Malte	Malte
Monaco	Autre Europe méridionale
Portugal	Portugal
Saint-Marin	Italie
Espagne	Espagne
État de la cité du Vatican	Non inclus
Yougoslavie	Yougoslavie
Bénin	Autre Afrique
Cap-Vert, îles du	Autres
Gambie	Autre britannique (Afrique)
Ghana	Autre britannique (Afrique)
Guinée	Autre Afrique
Guinée-Bissau	Autre Afrique
Côte-d'Ivoire	Autre Afrique
Libéria	Autre Afrique
Mali	Autre Afrique
Mauritanie	Autre Afrique
Niger	Nigéria
Nigéria	Nigéria
Sénégal	Autre Afrique
Sierra Leone	Autre britannique (Afrique)
Sainte-Hélène	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Togo	Autre Afrique
Haute-Volta	Autre Afrique
Burundi	Autre Afrique
Comores	Autres
Éthiopie	Autre Afrique
Kenya	Afrique orientale (Commonwealth)
Madagascar	Autre Afrique
Malawi	Autre britannique (Afrique)
Île Maurice	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Mayotte	Autres
Mozambique	Autre Afrique
République de Djibouti	Non inclus
Rwanda	Autre Afrique
Seychelles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Somalie	Autre Afrique
Tanzanie	Afrique orientale (Commonwealth)
Ouganda	Afrique orientale (Commonwealth)
Zambie	Afrique orientale (Commonwealth)
Zimbabwe (Rhodésie)	Afrique orientale (Commonwealth)
Algérie	Algérie
Égypte	République arabe unie
Libye	Libye
Maroc	Maroc

Comparaison des listes de lieux de naissance de 1981 et 1971 - suite

1981	1971
Soudan	Autre Afrique
Tunésie	Tunésie
Sahara occidental	Non inclus
Angola	Autre Afrique
Cameroun	Autre Afrique
République du Centre africain (empire)	Autre Afrique
Tchad	Autre Afrique
Congo	Autre Afrique
Guinée équatoriale	Non inclus
Gabon	Autre Afrique
Sao Tomé-et-Principe	Autres
Zaïre	Autre Afrique
Botswana	Autre britannique (Afrique)
Lesotho	Autre britannique (Afrique)
République d'Afrique du Sud	République d'Afrique du Sud
Souaziland	Autre britannique (Afrique)
Hong Kong	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Japon	Japon
Corée	Autre Asie
Corée du Nord	Autre Asie
Corée du Sud	Autre Asie
Mongolie	Autre Asie
République populaire de Chine	Chine
Tai-wan	Chine
Bangladesh	Non inclus
Bhoutan	Autre Asie
Inde	Inde
Népal	Autre Asie
Pakistan	Pakistan
Sri Lanka	Ceylan
Brunei	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Birmanie	Autre Asie
Indonésie	Autre Asie
Kampuchéa (Cambodge)	Autre Asie
Laos	Autre Asie
Malaisie	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Philippines	Philippines
Singapour	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Thaïlande	Autre Asie
Viêt-Nam	Autre Asie
Afghanistan	Autre Asie
Bahreïn	Autre Asie
Chypre	Autre Asie
Iran	Iran
Iraq	Autre Asie

Comparaison des listes de lieux de naissance de 1981 et 1971 - fin

1981	1971
Israël	Israel
Jordanie	Autre Asie
Koweït	Autre Asie
Liban	Liban
Oman	Autre Asie
Qatar	Autre Asie
Arabie saoudite	Autre Asie
Syrie	Syrie
Turquie	Turquie
Émirats arabes unis (État des)	Non inclus
Yemen (République arabe du)	République arabe unie
République démocratique populaire du Yemen	Autre Asie
Australie	Australie
Nouvelle-Zélande	Autre Australie (Commonwealth)
Nouvelle-Calédonie	Autres
Nouvelles-Hébrides	Autres
Papouasie - Nouvelle-Guinée	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Salomon, îles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Fidji	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Tonga	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Samoa occidentales	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Gilbert, îles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Nauru	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Pitcairn	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Tuvalu	Non inclus
Autres, n.c.a., n.d.a.	Autres

ANNEXE A-5

Comparaison des listes de codes de religions de 1981 et 1971

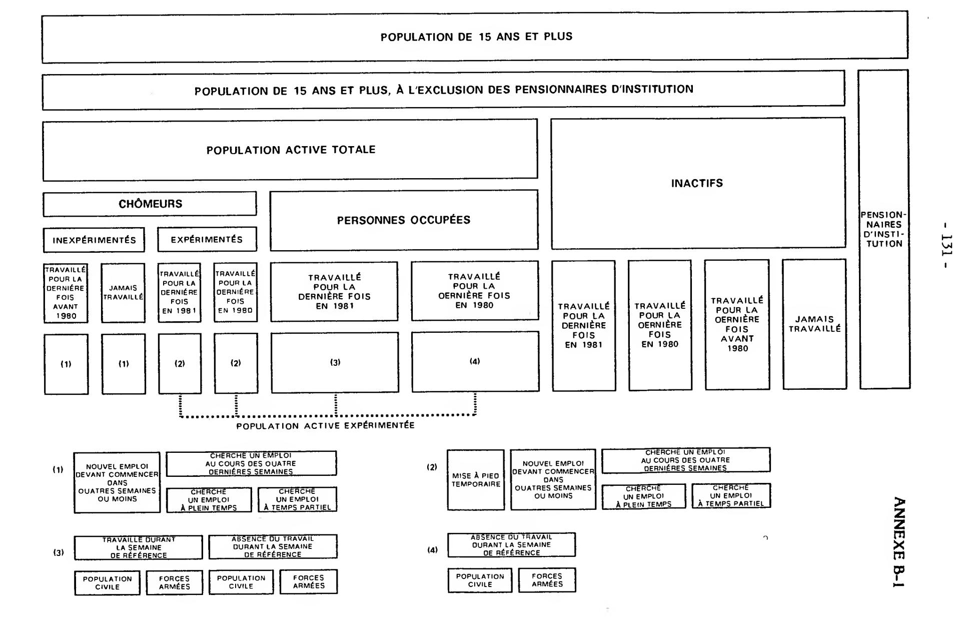
1981	1971
Adventiste	Adventiste
Agnostique	Autres
Alliance chrétienne et missionnaire	Alliance chrétienne et missionnaire
Anglicane	Anglicane
Apostolique nouvelle	Autres
Armée du Salut	Armée du Salut
Assemblée chrétienne	Autres
Athée	Aucune
Aucune religion	Aucune
Autre chrétienne	Autres
Autre non chrétienne	Autres
Autre réformée	Autres
Autre, aucune religion	Autres/aucune
Autres groupes parareligieux	Autres/Non incluse
Autres, n.c.a.	Autres/Non incluse
Baha'i	Autres
Baptiste	Baptiste
Bouddhiste	Bouddhiste
Catholique romaine	Catholique romaine
Catholique ukrainienne	Catholique ukrainienne
Chrétienne apostolique	Autres
Chrétienne réformée	Chrétienne réformée
Chrétienne, n.d.a.	Autres
Christadelphe	Autres
Confucéenne	Confucéenne
Congrégation chrétienne	Autres
Doukhobors orthodoxes	Doukhobors
Doukhobors réformés	Doukhobors
Église catholique nationale polonaise	Autres
Église de Dieu	Autres
Église des disciples du Christ	Église du Christ
Église des S. des D.J.	Mormone
Église du Nazaréen	Église du Nazaréen
Église évangélique libre	Église unie
Église missionnaire	Autres
Église nouvelle	Autres
Église réformée d'Amérique	Autres
Église réformée du Canada	Non incluse
Église réorganisée des S. des D.J.	Mormone
Église unie	Église unie
Épiscopale méthodiste	Non incluse
Évangélique	Église unie
Évangile de l'union	Autres
Frères dans le Christ	Frères dans le Christ
Frères de Plymouth	Frères de Plymouth

Nota: n.d.a. = non déclarée autrement.
n.c.a. = non classée ailleurs.

Comparaison des listes de codes de religions de 1981 et 1971 - fin

1981	1971
Hindoue	Autres
Huttérite	Huttérite
Intersectaire	Autres
Islamique	Autres
Juive	Juive
Luthérienne	Luthérienne
Mennonite	Mennonite
Méthodiste libre	Méthodiste libre
Méthodiste, n.d.a.	Religion méthodiste libre ou méthodiste Wesleyenne attribuée durant le codage
Mission Covenant	Autres
Mission de l'Esprit saint	Autres
Morave	Autres
New Thought-Unity-Metaphysical	Autres/Non incluse
Non sectaire	Autres
Orthodoxe arménienne	Grecque orthodoxe
Orthodoxe d'Antioche	Non incluse
Orthodoxe grecque	Grecque orthodoxe
Orthodoxe, n.d.a.	Grecque orthodoxe
Orthodoxe roumaine	Grecque orthodoxe
Orthodoxe russe	Grecque orthodoxe
Orthodoxe serbe	Grecque orthodoxe
Orthodoxe Ukrainienne	Grecque orthodoxe
Paienne	Autres
Pentecôtiste	Pentecôtiste
People's Church	Autres
Presbytérienne	Presbytérienne
Protestante, n.d.a.	Religion de l'Église unie ou religion anglicane, presbytérienne, baptiste ou luthérienne attribuée durant le codage
Quakers	Autres
Quatrième voie	Non incluse
Réforme hollandaise	Chrétienne réformée
Religions indienne nord-américaine ou inuite	Non incluse
Renouveau charismatique	Non incluse
Sikh	Autres
Spiritualiste	Autres
Standard Church	Autres
Taoiste	Autres
Témoins de Jéhovah	Témoins de Jéhovah
Théosophes	Autres
Unitarienne	Unitarienne
Wesleyenne	Autres
Worldwide Church of God	Non incluse

POPULATION ET COMPOSANTES DE L'ACTIVITÉ, RECENSEMENT DU CANADA DE 1981



ANNEXE B-1

ANNEXE B-2

Comparabilité des données sur l'activité et des résultats des recensements antérieurs et de l'Enquête sur la population active

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'institution devaient répondre au questions sur la population active, mais ils n'étaient pas pris en compte dans les chiffres de la population active. Ils faisaient donc partie des "inactifs".

La définition de personnes occupées en 1976 était la même qu'en 1981, sauf que le questionnaire du dernier recensement comportait une question distincte sur le travail familial non rémunéré ainsi qu'une question sur l'absence du travail, laquelle venait après les questions sur la mise à pied et un nouvel emploi. Les congés sans traitement pour suivre des cours de formation ou les congés d'études devaient être pris en compte uniquement si les personnes visées devaient réintégrer leur poste à la fin de leur période de cours ou d'études. En 1971, la population active occupée ne comprenait pas les travailleuses agricoles dans une exploitation familiale qui avaient travaillé sans rémunération moins de 20 heures par semaine. De plus, la question sur la recherche d'un emploi précédait celle sur l'absence du travail, et les personnes qui se trouvaient à la fois à la recherche d'un emploi et absentes de leur travail étaient comptées comme des chômeurs plutôt que des personnes occupées. La documentation fournie aux répondants ne contenait ni questions ni instructions concernant le cas d'un nouvel emploi. Si les personnes visées avaient demandé des explications au recenseur ou au Service auxiliaire téléphonique, elles auraient appris qu'elles devaient se considérer comme "absentes". D'après les résultats, il semble que très peu de répondants ont posé des questions à ce sujet.

En 1976, la catégorie des chômeurs comprenait toutes les personnes qui avaient cherché un emploi au cours de la semaine de référence seulement plutôt qu'au cours des quatre semaines précédant le recensement. D'après le Livret d'instructions, les personnes qui auraient cherché activement du travail si elles n'avaient pas été temporairement malades ou mises à pied pour une durée indéterminée (et s'attendaient à être rappelées au travail), ou si elles n'avaient pas eu la certitude qu'il n'y avait pas de travail dans leur localité, devait cocher la case "oui" pour indiquer qu'elles étaient à la recherche d'un emploi. À la question si elles étaient prêtes à commencer à travailler, les personnes pouvaient répondre uniquement par l'affirmative ou par la négative, et les instructions précisaient qu'en plus des personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler parce qu'elles fréquentaient l'école, toutes celles qui ne pouvaient commencer à travailler parce qu'elles avaient déjà un emploi, qu'elles étaient temporairement malades ou qu'elles devaient s'acquitter d'obligations personnelles ou familiales, devait cocher la case "Non". Par conséquent, certaines personnes qui auraient été considérées comme prêtes à travailler en 1981 ne l'étaient pas en 1976 si elles suivaient les instructions données dans le Livret d'instructions.

En 1976, la catégorie des "mis à pied" a été déterminée à partir d'une question disctincte et comprenait, en théorie, les personnes mises à pied 30 jours ou moins et non pour la période d'au plus 26 semaines établie pour le recensement de 1981. Il se peut, cependant, qu'en pratique les répondants n'aient pas tenu compte de cette période de référence.

Quant à la question sur un nouvel emploi des chômeurs en 1976, elle s'adressait aux personnes qui devaient commencer un travail à une date ultérieure déterminée, plutôt que dans les quatre semaines qui suivent la semaine de référence. En 1971, les chômeurs comptaient dans la catégorie "À la recherche d'un emploi" les personnes qui avaient un travail mais en étaient absentes. D'après les instructions, les répondants devaient indiquer qu'ils étaient à la recherche d'un travail, en cochant la case "Oui", s'ils auraient cherché du

travail n'eût été d'une maladie temporaire ou du fait qu'ils croyaient qu'il n'y avait pas d'emplois disponibles. Il n'était pas du tout question de mise à pied d'une durée indéterminée. Le questionnaire ne comportait aucune question permettant d'indiquer si ces personnes étaient prêtes à travailler. En 1971, tout comme en 1976, le groupe des personnes mises à pied devait, en théorie, compter uniquement celles mises à pied 30 jours ou moins et, contrairement à 1981 et 1976, les étudiants à plein temps qui fréquentaient des écoles primaires et secondaires étaient pris en compte. Il n'y avait aucune question sur un nouvel emploi et les personnes qui devaient commencer à travailler étaient considérées comme des chômeurs uniquement si elles avaient indiqué qu'elles étaient à la recherche d'un emploi ou qu'elles avaient été mises à pied. L'incidence de ces différences sur la comparaison de la population active de 1971 et celle de 1976 est expliquée dans une étude de K. Ashagrie, Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur l'activité. On peut obtenir cette étude en s'adressant aux Services consultatifs. Il serait possible de redéfinir la population active de 1971 à partir des données de 1981, quoique cela ne prendrait pas en compte le fait que la période de référence pour la recherche d'un emploi a été portée à quatre semaines.

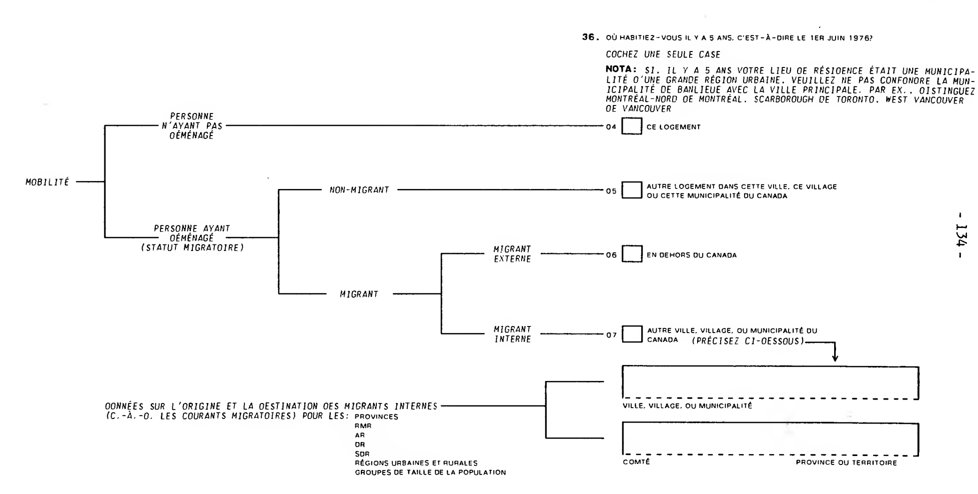
Les questions du recensement de 1981 sur l'activité ont été conçues de façon à correspondre, le plus possible, aux définitions de personnes occupées et de chômeurs utilisées pour l'enquête sur la population active. Toutefois, cette enquête exclut, outre les pensionnaires d'institution, les membres des Forces armées, les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les personnes vivant dans des réserves indiennes et les ménages des membres du corps diplomatique ou d'autres fonctionnaires canadiens en poste à l'étranger. Pour cette enquête, on applique la méthode de recensement par interview à l'aide d'interviewers bien formés, plutôt que l'autodénombrement. Quant aux méthodes de collecte, de dépouillement, de contrôle et d'imputation de l'enquête sur la population active, elles peuvent être liées aux données recueillies sur le questionnaire du mois précédent. Pour l'EPA, la semaine de référence du mois de mai 1981 a été la semaine du 10 au 16 mai et celle du mois de juin, du 14 au 20 juin; au recensement de 1981, il s'agit le plus souvent de la semaine du 24 au 30 mai.

Quoique les questions posées au recensement et à l'enquête sur la population active en vue de déterminer la population active occupée diffèrent légèrement, la définiton de cette variable est essentiellement la même, bien que l'enquête sur la population active prévoie que les personnes qui travaillent régulièrement tous les mois doivent être incluses dans la catégorie de celles qui "avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail". Les instructions du recensement ne font pas allusion à ces personnes.

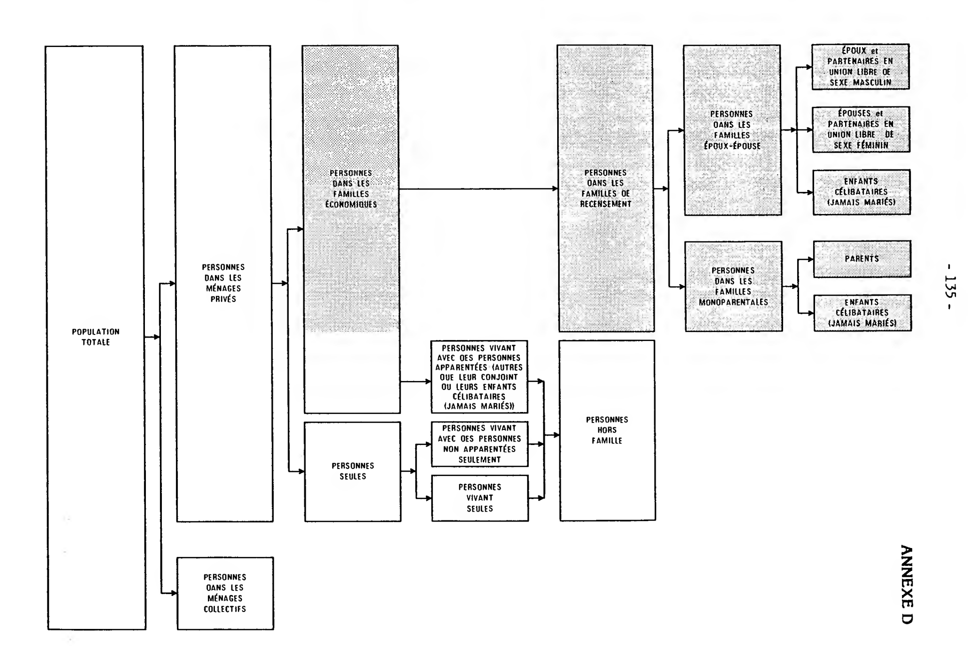
La définition de chômeurs est également la même, bien que, dans l'enquête sur la population active, les données sur les personnes à la recherche d'un emploi soient obtenues par le biais d'une question sur les méthodes utilisées pour trouver du travail. Comme aucune donnée sur la fréquentation scolaire à plein temps durant la semaine de référence n'est recueillie au recensement, il a fallu se baser sur les réponses à la question sur les raisons qui ont empêché le répondant de commencer à travailler, pour supprimer les personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler parce qu'elles étudiaient.

De même, comme il n'y avait pas de question équivalente au recensement de 1981, il a été impossible de supprimer de la catégorie des chômeurs les personnes qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines précédant le recensement mais non durant la semaine de référence, et qui ont donné comme raison qu'elles n'étaient plus intéressées à trouver du travail. Avant de procéder à l'analyse des différences entre les données réelles du recensement et celles de l'EPA, et de pouvoir en publier les résultats, il faut attendre que les données du recensement de 1981 soient connues.

LIENS ENTRE LE CADRE THÉORIQUE DE LA MOBILITÉ EN 1981 ET LA QUESTION SUR LA MOBILITÉ DU RECENSEMENT DE 1981

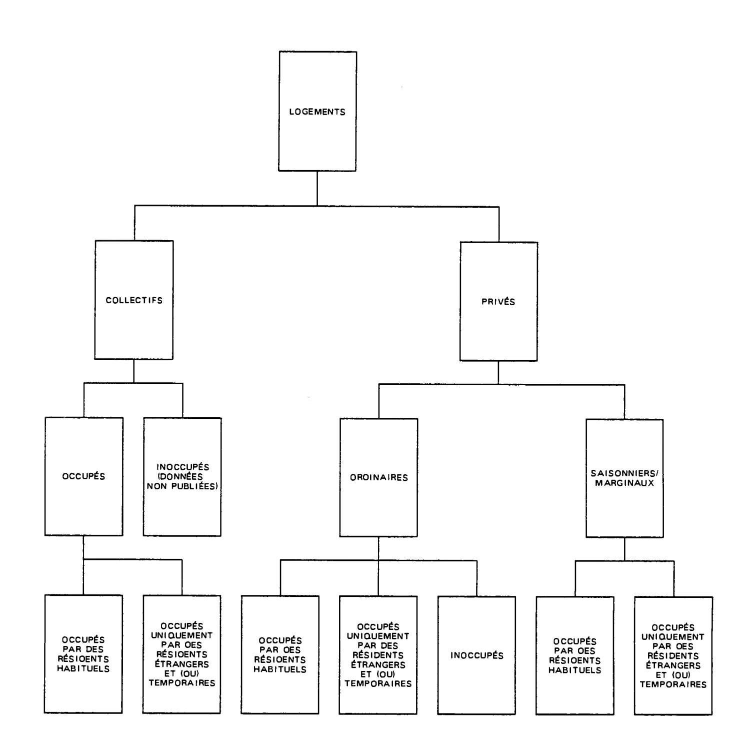


REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'APPARTENANCE AUX FAMILLES ÉCONOMIQUES ET AUX FAMILLES DE RECENSEMENT ET SITUATION DES PARTICULIERS DANS CES FAMILLES, RECENSEMENT DU CANADA DE 1981



ANNEXE E

UNIVERS DES LOGEMENTS, RECENSEMENT DU CANADA DE 1981



ANNEXE F

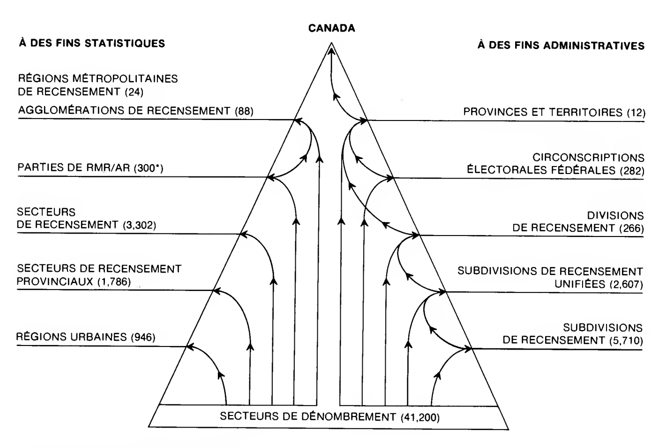
Cadre géographique

Une simple liste alphabétique des termes utilisés pour désigner les régions géographiques du recensement ne suffit pas pour bien comprendre les différents liens entre les concepts géographiques du recensement. La figure 1 donne l'ordre hiérarchique et les liens des unités géostatistiques du recensement. Chaque concept géographique se rapporte à une des deux catégories distinctes établies, soit les régions délimitées à des fins administratives et celles qui le sont à des fins statistiques. Le secteur de dénombrement est l'unité de base de toutes les régions géographiques du recensement.

Le tableau 1 indique les unités géostatistiques du recensement établies dans chaque province. Des appellations différentes sont utilisées dans certaines provinces pour désigner la même unité géographique.

Figure 1

Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1981



Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'unités dans chaque catégorie.

* Chiffres approximatifs

Les données du recensement sont disponibles pour toutes les unités géostatistiques indiquées à la figure I et au tableau 1. Lorsque des données du recensement ne figurent pas dans les publications ordinaires du recensement, il est possible de les obtenir sur bandes sommaires, sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches ou sous d'autres formes (demandes spéciales), sous réserve des contraintes de confidentialité. Les utilisateurs désirant obtenir des données du recensement sur d'autres régions géographiques que celles qui sont déjà établies (secteurs normalisés) peuvent le faire, moyennant certains frais, en présentant une demande à cet effet.

Il est possible d'extraire des données du recensement pour des secteurs spéciaux à l'aide du système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique (GRDSR), également appelé géocodage. Le système de géocodage consiste à attribuer des coordonnées géographiques (centroides) au centre de gravité de la population de chaque SD du Canada et de chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50,000 habitants et plus). Pour obtenir des données sur des secteurs spéciaux, il suffit d'agréger des centroides de SD ou de côté d'îlot à l'intérieur de chaque secteur spécial.

Des cartes montrant les limites des unités géostatistiques de recensement et leurs liens géographiques sont également publiées. Il s'agit de cartes de référence établies par CÉF, DR, SDR, RMR, AR et SR. Des cartes plus détaillées de toutes les unités géostatistiques de recensement peuvent être obtenues sur demande.

TABLEAU 1: UNITÉS GEOSTATISTIQUES DE RECENSEMENT PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale féderale	282	7	4	11	10	75	95	14	14	21	28	1	2
Division de recensement	266	10	3	18	15	76	53	23	18	15	29	1	5
Division de recensement	66	10	-	-	-	-	-	23	18	15	-	-	
Comté	143	-	3	18	15	76	31	-	-	-	-	-	-
District régionale	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	-	-
Municipalité régionale	11	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-
Autres	17	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	1	5
Subdivision de recensement unifiée	2,607	103	67	53	153	1,098	545	126	307	72	77	1	5
Subdivision de recensement	5,710	403	112	113	285	1,619	932	282	889	416	580	9	70
BOR : Borough	4	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
C : City - Cité	148	2	1	3	6	24	45	5	13	12	34	2	1
CM : County(Municipality)	30	-	-	-	-	-	-	-	-	30	-	-	-
COM : Community	140	140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CT : Canton(Municipalité de)	126	-	-	-	-	128	-	-	-	-	-	-	-
CU : Cantons unis(Municipalité de)	12	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-
DM : District Municipality	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	-	-
HAM : Hamlet	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
ID : Improvement District	27	-	-	-	-	-	7	-	-	20	-	-	-
LGD : Local Government District	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
LID : Local Improvement District	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-
LOT : Township and Royalty	69	-	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MC : Municipal Corporation	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
MD : Municipal District	30	-	-	12	-	-	-	-	-	18	-	-	-
PAR : Parish	151	-	-	-	151	-	-	-	-	-	-	-	-
P : Paroisse(Municipalité de	462	-	-	-	-	462	-	-	-	-	-	-	-
R : Indian Reserve - Réserve indienne	772	-	4	18	19	27	112	65	89	60	378	-	-
RM : Rural Municipality	404	-	-	-	-	-	-	105	299	-	-	-	-
RV : Resort Village	8	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-
SA : Special Area	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
SCM : Subdivision of County Municipality	41	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SD : Sans désignation (Municipalité)	415	-	-	-	-	415	-	-	-	-	-	-	-
S-E : Indian Settlement Établissement indien	12	-	-	-	-	10	1	1	-	-	-	-	-
SET : Settlement	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
SRD : Subdivision of Regional District	61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61	-	-
SUN : Subdivision of Unorganized	94	94	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV : Summer Village	39	-	-	-	-	-	-	-	-	39	-	-	-
T : Town	681	167	8	39	21	-	144	35	141	110	10	1	5
TP : Township	479	-	-	-	-	-	479	-	-	-	-	-	-
UNO : Unorganized - Non organisé	91	-	-	-	-	52	21	10	2	-	-	1	5
V : Ville	237	-	-	-	-	237	-	-	-	-	-	-	-
VL : Village	1,050	-	30	-	88	254	119	40	338	124	58	-	1
Région métropolitaine de recensement	24	1	-	1	1	5*	10*	1	2	2	2	-	
Agglomération de recensement	88	4	2	5	6	26*	27*	3*	5*	1	12	-	
Secteur de recensement	3,302	33	-	62	56	916	1,400	135	70	262	368	-	
Secteur de recensement provincial	1,788	84	23	112	93	471	438	89	143	159	188	4	8
Région urbaine	946	81	8	44	39	248	258	39	59	95	88	1	6

* Les RMR et les AR qui chevauchent deux provinces sont comptées dans les deux

INDEX

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

N

O

P

R

T